

08/07/2018
[Signature]
10



DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA
(DESCOGEF)
SESSION 2018

EPREUVE : ANGLAIS

DUREE : 4H

READING-WRITING

Read the following text.

The chartered accountant of the future

By Monique Vanek - Daily Newsletter, May 11, 2017

1 Research indicates that many functions in the professional services field are likely to be automated in the near future. SAICA researches the future world of work.

To prepare for this disruption and to entrench the viability of the auditing and assurance profession, awareness and preparation are key.

5 Through my travels and conversations with colleagues, clients and friends I have learnt that there are different interpretations of what exactly data and, more specifically, data analytics is. Do these interpretations really differ?

I have, however, spotted a common understanding: 'the silver bullet' reduced staff numbers and improved efficiencies, cost savings, etc. These are all terms that come up when discussing data analytics; but are these perceptions taking us in the wrong direction in the sense that if it does not happen immediately, we lose faith in the data analytics journey and continue with our traditional way of doing things?

Without getting into the technical detail of data analytics, let us rather consider it a business imperative for our profession. Interestingly, in the auditing and assurance profession, many auditors challenge the use of data analytics and question its necessity, especially if the current traditional audit approach has been, and remains relevant. Imagine if many finance managers would not change their way of doing things – consider how many manual consolidations would still be performed.

So why change? Why fix something that is not broken?

It is safe to say that disruption is on the horizon in the auditing and assurance profession. It is about automation; less manual intervention; systems that produce high-quality output enabling real-time decision-making. All of this is necessary to boldly forge ahead into the digital age.

Consider how Uber disrupted the taxi industry, LinkedIn disrupted the recruitment industry, and Facebook and Instagram disrupted social interaction. And we hear it everywhere – 'businesses must disrupt themselves (before someone else does) to survive'. The fact of the matter is – very few companies have successfully disrupted themselves. Instead, they leverage their existing assets to expand into new, high-growth markets and in doing so, they disrupt someone else. Think about how Google is disrupting the telecommunication industry with Project Loon – providing Internet access to individuals in rural and other remote areas.

Your next co-worker could be a robot.

30 Regardless of whether we could argue that the auditing and assurance profession is protected by our laws and regulations, the reality is: tension remains in the system for better, faster and more efficient audits. Users demand evolution of audit and assurance services and the profession would have to

respond in the interest of the continued relevance and value of the external audit. Clients are also realising that auditors have (or should have) access to technology and are moving towards a more automated audit approach – they expect enhanced efficiency as a result.

35 Businesses are competing in a tight market where innovation is the order of the day. Some businesses are already investing millions in technology such as artificial intelligence. They can now make decisions via virtual and/or augmented reality, not to mention the concept of ‘mixed reality’. So instead of communicating in words, pictures or video clips, virtual reality enables businesses to communicate in a new-age language of ‘seeing is believing’.

40 This creates pressure for auditors. They are expected to leverage off these technologies by using 100% of the data to perform higher-quality and, of course, more efficient, continuous audits that support real-time business decisions.

As a result of the increased competition among audit and assurance services providers, enhanced risks assessment and risk response capabilities, including the ability to add value by providing greater
45 insights to a clients’ businesses, is becoming a non-negotiable – and using data and analytical techniques and tools to achieve this is key.

High-audit quality is of utmost importance in protecting the public interest and enhancing the credibility of financial reporting thereby contributing to the stability of financial markets. The auditors’ ability to have a 100% view over all the transactions increases the opportunity to identify
50 risks and direct the focus of the audit. Using technology that increases the auditor’s coverage and insight may contribute towards heightened levels of professional scepticism in evaluating trends, anomalies, exceptions, etc, and enhancing audit quality. Automating tasks that have historically been conducted manually enables the auditor to spend more time on understanding the entity’s financial information and reporting, analysing and evaluating results and exercising professional judgement in
55 drawing conclusions in relation to the risks identified.

Finally, the International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) released a Request for Input: *Exploring the Growing Use of Technology in the Audit, with a Focus on Data Analytics* in September 2016. The RFI provides insights into the opportunities and challenges with the use of data analytics in the audit of financial statements, whether all of the considerations relevant to the use of
60 data analytics in an audit have been identified and how best to proceed in relation to standard settings. For the profession to remain relevant the effect and impact of technology in everything that we do cannot be ignored. Professional accountancy bodies may need to revise the competencies that aspiring professional need to demonstrate as part of the qualification process by creating more analytical thinking and increasing the use of technology during the training programme.

65 Based on my experience, we as auditors have always analysed data in some way or another in any type of audit. Predictive analytics have been used in auditing for many years. However, the data and

information that is now available is yearning for even more robust and meaningful analysis and interpretation, for which auditors do not necessarily always need the most advanced tool available. Now, let us take that leap forward and disrupt the traditional audit approach to avoid being left behind!

Answer the following questions regarding to the text (20 points):

1. What disruption is meant (line 3)?
2. Why is data analytics called “the silver bullet” (line 8), which means “a simple and seemingly magical solution to a complicated problem”?
3. How do you understand the notion of expected “enhanced efficiency” (line 34)?
4. What qualities will characterize the efficient auditors in the future?

Translate the following into English (5 points):

De nouvelles formes de concurrence apparaissent et les professions comptables doivent se renouveler, mais visiblement la profession comptable serait menacée, par fatigue ou par modernité technologique. L'expert-comptable sera confronté à une double pression !

D'un côté il doit respecter des règles et être le garant de la sécurité et de la qualité, c'est son métier traditionnel. Là, il serait concurrencé par l'informatique, les intelligences artificielles et l'automatisation, puis il serait étranglé par les Big 4.

D'un autre côté, pour évoluer, il doit se positionner sur la pertinence, l'interprétation, l'analyse financière, la valeur ajoutée... ici, il pourrait subir une concurrence féroce des analystes financiers, des actuaires, des quants, des contrôleurs de gestion, des data scientists et même de google... ce n'est pas rien, mais contrairement à ce que l'on entend, l'expert-comptable a un bel avenir.

VOCABULARY

Choose ONE correct answer (15 points)

1. Planning, recording, analyzing, and interpreting financial information
 - A. Accounting
 - B. Assets
 - C. Equities
2. A planned process for providing financial information that will be useful to management
 - A. Accounting equation
 - B. Accounting system
 - C. Transaction
3. Organized summaries of a business's financial activities
 - A. Accounting records
 - B. Liability
 - C. Account

4. A business that performs an activity for a fee
 - A. Capital
 - B. Proprietorship
 - C. Service business
5. A business owned by one person
 - A. Account title
 - B. Proprietorship
 - C. Service business
6. Anything of value owned
 - A. Asset
 - B. Equities
 - C. Balance sheet
7. Financial rights to the assets of a business
 - A. Accounting records
 - B. Account balance
 - C. Equities
8. An amount owed by a business
 - A. Asset
 - B. Liability
 - C. Capital
9. The amount remaining after the value of all liabilities is subtracted from the value of all assets
 - A. Owner's equity
 - B. Transaction
 - C. Account title
10. An equation showing the relationship among assets, liabilities, and owner's equity $\text{Assets} = \text{Liabilities} + \text{Owner's Equity}$
 - A. Accounting records
 - B. Balance sheet
 - C. Accounting equation
11. A business activity that changes assets, liabilities, or owner's equity
 - A. Transaction
 - B. Account
 - C. Account title
12. A record summarizing all the information pertaining to a single item in the accounting equation
 - A. Capital
 - B. Account
 - C. Balance sheet

13. The name given to an account
- A. Account title
 - B. Capital
 - C. Accounting
14. The amount in an account
- A. Account
 - B. Account balance
 - C. Balance sheet
15. The account used to summarize the owner's equity in a business
- A. Liability
 - B. Asset
 - C. Capital
16. A financial statement that reports assets, liabilities, and owner's equity on a specific date
- A. Balance sheet
 - B. Equities
 - C. Service business
17. What is stockholders' equity?
- A. Sales of products or services
 - B. Owners' claims to resources
 - C. Resources owned
 - D. Costs of selling products or services
 - E. Amounts owed
18. What is revenue?
- A. Costs of selling products or services
 - B. Expense to run business
 - C. Sales of products or services
 - D. Distributions to stockholders
 - E. Assets purchased to run business
19. What are expenses?
- A. Costs of selling products or services
 - B. Sales of products or services
 - C. Amounts owed
 - D. Distributions to stockholders
 - E. Owners' claims to resources

20. What is the accounting equation?
- A. Assets - liabilities = stockholders' equity
 - B. Assets + liabilities = stockholders' equity
 - C. Liabilities - stockholders' equity = assets
21. What is an example of an expense?
- A. Bank loan
 - B. Interest paid to a credit union <
 - C. Principle paid to Lehman bank
 - D. Monthly rent on office space
22. What is the statement called that measures activities involving cash receipts and cash payments over an interval of time?
- A. Income Statement
 - B. Balance Sheet
 - C. The Statement of Stockholders' Equity
 - D. The Statement of Cash Flows
23. What piece of company information better explains companies' stock price performance?
- A. Balance Statement
 - B. Financial accounting net income
 - C. Revenues
 - D. Expenses
24. Permanent accounts are found on the Balance Sheet section of the work sheet.
- A. True
 - B. False
25. Income Summary has a normal debit balance.
- A. True
 - B. False
26. Closing accounts refers to forcing temporary accounts to have zero balances.
- A. True
 - B. False
27. The entry to close the Income Summary account is always the same: Debit Income Summary and Credit Owner's Capital.
- A. True
 - B. False
28. Income Summary is classified as a Revenue account.
- A. True
 - B. False
29. Closing entries consists of 4 journal transactions.
- A. True
 - B. False
30. Closing entries reduce the Capital balance to zero.
- A. True
 - B. False



#30/02/18
11

DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA
(DESCOGEF)
SESSION 2018

EPREUVE : COMPTABILITE FINANCIERE APPROFONDIE ET COMPTABILITE DES SOCIETES

DUREE : 4H

Cette épreuve comporte trois dossiers indépendants.

DOSSIER 1 : NORMALISATION COMPTABLE INTERNATIONALE IFRS

DOSSIER 2 : OPERATIONS ET PROBLEMES COMPTABLES SPECIFIQUES

DOSSIER 3 : COMPTABILITE DES SOCIETES COMMERCIALES

SOMMAIRE ANALYTIQUE

DOSSIERS	CONTENU	DUREE	BAREME
DOSSIER 1	<u>Droit comptable et cadre conceptuel</u> <ul style="list-style-type: none">• QCM sur le droit comptable et le cadre conceptuel	30mn	6 points
DOSSIER 2	<u>Opérations et problèmes comptables spécifiques</u> <ul style="list-style-type: none">• Provisions pour engagement de retraite et pour restructuration• Coût d'acquisition, amortissement dégressif à taux décroissant et remplacement d'un composant non identifié à l'origine• Dépréciation d'un groupe d'actifs immobilisés	2h45	42 points
DOSSIER 3	<u>Comptabilité des sociétés commerciales</u> <ul style="list-style-type: none">• Emprunt obligataire remboursable in fine avec prime de remboursement	45mn	12 points
TOTAL		4 H	60 points

NB : Document autorisé : liste des comptes du SYSCOHADA révisé, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé : une calculatrice de poche à fonctionnement autonome.

Avis important : Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter une date, les numéros et les noms des comptes et un libellé.

DOSSIER 1 : Droit comptable et cadre conceptuel

CAS N° 1 : QCM SUR DROIT COMPTABLE ET LE CADRE CONCEPTUEL (6 POINTS)

Mission :

Retrouvez la ou les réponses exactes.

1. L'acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) :

- a. est composé de 113 articles numérotés de 1 à 113.
- b. est composé de 123 articles numérotés de 1 à 113.
- c. représente le cadre conceptuel du SYSCOHADA. ✓
- d. a défini le champ d'application de l'**AUDCIF** à l'article 2 et celui du SYSCOHADA à l'article 5
- e. a défini le champ d'application de l'**AUDCIF** à l'article 1 et celui du SYSCOHADA à l'article 5

2. Un postulat est un principe comptable :

- a. d'un rang supérieur à une convention comptable.
- b. accepté sans démonstration. ✓
- c. qui définit le champ du modèle comptable. ✓
- d. qui a un caractère de généralité plus grand que les conventions comptables.

3. Parmi les caractéristiques qualitatives suivantes des états financiers, laquelle ne figure pas dans le cadre conceptuel du SYSCOHADA ?

- a. L'intelligibilité ✓
- b. La pertinence
- c. La fiabilité
- d. La comparabilité ✓

4. Le cadre conceptuel du SYSCOHADA privilégie les utilisateurs des états financiers suivants :

- a. Investisseurs et prêteurs actuels et potentiels
- b. Toutes les parties prenantes ✓

5. Selon le cadre conceptuel du SYSCOHADA, un actif est :

- a. un élément identifiable du patrimoine représentant une ressource économique actuelle contrôlée par l'entité du fait d'événements passés. ✓
- b. un élément identifiable du patrimoine dont l'entité détient la propriété du fait d'événements passés.

6. Selon le cadre conceptuel du SYSCOHADA, quelle est l'hypothèse de base de préparation des états financiers?

- a. Comptabilité de trésorerie.
- b. Comptabilité d'engagement.
- c. Continuité d'exploitation.

7. Les conséquences de l'application de la convention de prudence sont que :

- a. les pertes et les gains probables sont comptabilisés.
- b. les gains probables ne sont pas comptabilisés.
- c. les pertes probables sont comptabilisées.
- d. les pertes et les gains réalisés sont comptabilisés.

8. Les principes comptables suivants sont des conventions comptables :

- a. principe du coût historique.
- b. principe de la permanence des méthodes.
- c. principe de prudence.
- d. principe de spécialisation des exercices.

DOSSIER 2 : OPERATIONS ET PROBLEMES COMPTABLES SPECIFIQUES (42 POINTS)

CAS N° 2 : Provisions pour engagement de retraite et pour restructuration (16 POINTS)

Opération 1 : Provision pour indemnité de départ à la retraite (12 POINTS)

Lors du départ en retraite de Monsieur Alexandre, la société **RETRAITAS** fait appel à votre expertise pour le calcul du montant de l'indemnité de départ à la retraite. Le département des ressources humaines vous fournit les informations ci-après concernant Monsieur Alexandre.

- Salaire annuel de 15 000 000 sur l'exercice N,
- Ancienneté dans la société **RETRAITAS** de 5 années,
- Départ en retraite prévu le 31/12/N+25,
- Taux d'augmentation annuel des salaires estimés à 5%,
- Taux d'actualisation de 6,5%,
- Probabilité de présence du salarié dans l'entreprise au moment du départ en retraite estimée à 85%
- Probabilité de survie selon la table de mortalité (CIMA) est de 98%
- Taux de charges fiscales et sociales 8%

Il est prévu que chaque salarié de la société **RETRAITAS** reçoive 2% de son dernier salaire annuel par année d'exercice d'activité.

Mission :

- 1) Calculer le montant de la valeur de l'obligation relative aux indemnités de départ à la retraite à la clôture de N et N+1.
- 2) Calculer la variation de la valeur de l'obligation entre N+1 et N, et procéder à la décomposition de cette variation ;
- 3) Passer les écritures nécessaires au 31/12/N et 31/12/N+1.
- 4) Calculer la valeur actuelle de l'obligation au 31/12/N+1 avec un taux d'actualisation de 5,5% et déduire l'écart actuariel ;
- 5) Passer les écritures nécessaires au 31/12/N+1 avec un taux d'actualisation de 5,5%.

Opération 2 : Provision pour restructuration (4 POINTS)

Le conseil d'administration de la société Restructuras constate en Octobre N, les difficultés rencontrées face à la concurrence et décide d'arrêter la fabrication du produit provas. En effet, ses coûts de production, notamment la main-d'œuvre, sont nettement plus élevés que ceux de ses concurrents.

Le 05/11/N, le conseil d'administration approuve cette décision et le plan détaillé de fermeture de l'atelier de fabrication est présenté par le président. Les clients de la société **Restructuras**, ont été informés par courrier de cette décision. La décision définitive de licenciement a été notifiée aux salariés de cet atelier, soit 60 personnes sur 80, par lettre recommandée, le 10/12/N. Les 20 autres salariés de cet atelier suivront une formation en vue de leur reconversion dans un autre service de la société.

Compte tenu de l'urgence de la situation, ce plan sera mis en œuvre dès le mois de Mars N+1, la société ne faisant que respecter ses engagements de production des commandes antérieures. Cette opération devrait prendre fin au plus tard en avril N+1.

Enfin, la direction financière de la société Restructuras a établi la liste des dépenses liées à cette opération de restructuration :

- indemnités de licenciement des 60 employés : 75 000 000;
- dépenses de reconversion du personnel conservé, à savoir la formation des 20 salariés: 30 000 000;
- dépenses d'aménagement des réseaux de distribution : 20 000 000.

Mission

Calculer le montant de la provision au 31/12/N et passer l'écriture nécessaire.

CAS N° 3 : Coût d'acquisition avec frais, amortissement dégressif à taux décroissant et remplacement d'un composant non identifié à l'origine (16 POINTS)

Le 01/04/N, la société COMPOSAS décide d'acheter un matériel industriel. Les frais engagés pour cette acquisition sont les suivants :

- Prix d'achat HT : 50 000 000
- Remise : 5%
- Escompte de règlement : 1%
- Honoraires des intermédiaires HT : 500 000
- Coût de transport HT : 2 500 000
- Frais d'installation HT : 1 450 000
- Frais de formation du personnel HT : 1 500 000 ✓
- Tests de fonctionnement : 1 500 000 HT.
- Frais de démantèlement : 2 421 914 (selon facture proforma d'une société spécialisée dans les opérations de démantèlement sur la base d'un démantèlement effectué le 01/04/N)
- Pertes opérationnelles liées à la mise en route : 500 000
- Coût d'emprunt : 450 000 (période d'acquisition 1 mois)

Le 01/05/N, la machine est mise en service. Les coûts de réinstallation du matériel s'élèvent à 750 000 HT. La durée d'utilité prévue est de 5 ans. La société décide d'amortir ce matériel industriel selon le mode dégressif à taux décroissant. Le taux de TVA est de 18%. Le taux d'inflation est de 2,5%. Le taux de l'emprunt obligataire garanti par l'Etat est de 6,5%.

Mission :

1. Déterminer la valeur d'entrée du matériel industriel et passer l'écriture correspondante.
2. Présenter le plan d'amortissement du matériel industriel et passer l'écriture d'inventaire au 31/12/N.
3. Comptabiliser les écritures nécessaires en N+2, sachant qu'un élément indispensable au fonctionnement de la machine doit être remplacé le 01/01/N+2. Cet élément n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation séparée lors de l'acquisition. Le montant hors taxe de la facture relative au nouveau composant non identifié à l'origine s'élève à 12 297 586 (règlement par chèque bancaire au comptant). La reconstitution de sa valeur est réalisée à partir de sa valeur de renouvellement corrigée du taux d'inflation.

CAS N° 4 : Dépréciation d'un groupe d'actifs immobilisés (10 POINTS)

Au 31/12/N, un groupe d'actifs immobilisés de la société **Déprécias** d'une valeur nette comptable totale de 8 750 000 se décompose comme suit :

• Fonds commercial	500 000
• Brevets	1 000 000
• Bâtiments	4 250 000
• Matériels et outillages industriels	3 000 000
	<hr/>
	8 750 000

Suite au constat d'un indice de perte de valeur, la société **Déprécias** a procédé à un test de dépréciation. La valeur actuelle du groupe d'actifs immobilisés s'élève à 8 150 000. La valeur actuelle du bâtiment pris isolément s'élève à 5000 000.

Mission :

1. Procéder au test de dépréciation et passer les écritures nécessaires au 31/12/N.
2. Au 31/12/N+1, les éléments du groupe d'actifs immobilisés présentent des valeurs nettes comptables suivantes :

Éléments du groupe d'actifs immobilisés	Valeur comptable nette	Valeur nette comptable sans perte de valeur antérieure
Ecart d'acquisition	0	500 000
Bâtiments	4 000 000	4 000 000
Brevets	850 000	900 000
Matériels et outillages industriels	2 650 000	2 700 000
Total	7 500 000	8 100 000

- Sachant que les éléments du groupe d'actifs immobilisés présentent désormais une valeur actuelle de 8 000 000, quelles sont les conséquences comptables au 31/12/N+1 ?

DOSSIER 3 : COMPTABILITE DES SOCIETES COMMERCIALES (12 POINTS)

CAS N° 5 : Emprunt obligataire remboursable in fine avec prime de remboursement (12 POINTS)

La société anonyme **Obligas**, a été amenée à réaliser d'importants investissements durant l'année N. Leur financement a été assuré notamment par l'émission d'un emprunt obligataire, dans les conditions ci-après.

- **Informations sur l'émission de l'emprunt :**

La société anonyme **Obligas** a émis 10 000 obligations de valeur nominale de 10 000 le 01 mai N. Elles ont été émises à 9 000 et sont remboursables in fine au prix de 11 000 le 31 mai N+5. Les intérêts, au taux de 5%, sont versés chaque année. La date de jouissance de l'emprunt est le 1^{er} juin N.

La souscription a été ouverte du 1^{er} au 31 mai N, auprès de la banque de la société. Le montant hors taxe de la commission de placement s'est élevé à 1% du prix d'émission des obligations souscrites. Le taux sur opération bancaire est de 10%.

La société a été informée que 7 500 obligations avaient été souscrites. Le 31 mai N, le virement correspondant a été porté au crédit de son compte. Les obligations non souscrites ont été annulées.

Mission:

1. Présenter le tableau d'amortissement de l'emprunt.
2. Préciser le traitement des frais d'émissions d'emprunts en comptabilité financière et passer l'écriture correspondante.
3. Passer les écritures d'émission, d'inventaire au 31 décembre N et de réouverture au 01/01/N+1.
4. Présenter les enregistrements du service de l'emprunt et de versement des sommes dues aux obligataires au 31 mai N+1, date de la 1^{ere} échéance de l'emprunt en sachant que le taux de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) est de 2% (règlement au trésor à la même date).



31/07/18
[Signature]
3

DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA
(DESCOGEF)
SESSION 2018

EPREUVE : AUDIT

DUREE : 2 Heures

Le Cabinet Goudel a été nommé Co-commissaire aux comptes de la société Santé + par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de six ans, en application des dispositions de l'OHADA. Nous sommes au premier exercice du mandat.

Conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, notre mission avait pour objectif d'exprimer une opinion motivée sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes de la société.

En dehors de la certification des comptes, le client n'a pas émis d'autres attentes particulières sur cet exercice en dehors du respect des délais. Cependant, compte tenu de l'environnement juridique dans lequel évolue la société, plusieurs partenaires seront intéressés par les états financiers de la société notamment les autorités de tutelle, les actionnaires, les bailleurs de fonds, etc.

PRESENTATION D'ENSEMBLE

La société SANTÉ + a été créée depuis 2006 à l'initiative de pharmaciens et médecins africains francophones et en partenariat avec des grossistes internationaux. Elle a un capital social de 5 000 000,000 KFCFA.

1. L'activité principale de la SANTÉ + et ses risques inhérents

La SANTÉ + est un grossiste intermédiaire entre les laboratoires pharmaceutiques et les pharmacies locales. Elle constitue au même titre que ses concurrents une société incontournable pour l'approvisionnement de médicaments dans le marché local. Elle occupe 35% de part de marché privé des médicaments.

L'activité principale de la SANTÉ + est la grande distribution de médicaments sur le marché local. A cet effet, elle achète tous ses produits auprès des grands grossistes internationaux, les entrepose dans son magasin central, applique une marge, assure la logistique pour les distribuer à travers ses agences commerciales aux établissements de santé agréés (pharmacies et hôpitaux).

2. L'environnement de SANTÉ +: le réseau de distribution

Le réseau de distribution de la SANTÉ + repose sur un parc de véhicules qui permet à partir du magasin central de ravitailler les agences installées à l'intérieur du pays. Ces agences, à leur tour en fonction des tournées éditées par l'application de gestion commerciale GESCOM, livrent les différents clients répartis sur le territoire national.

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques et présentés selon les prescriptions du Système Comptable OHADA.

Par dérogation au principe comptable des coûts historiques, les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluation au 30 septembre 2015.

La société dégage un bénéfice net de 496 719 KFCFA au 31 décembre 2017 soit une hausse de 18% par rapport à la même période de l'année précédente. La principale composante du résultat est le chiffre d'affaires qui se détaille comme suit.

Libelles	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Chiffre d'affaires médicaments	20 535 765	18 235 147	2 300 618	13%
Chiffre d'affaires parapharmacie	1 782 424	1 706 978	75 446	4%
Chiffre d'affaires lait	625 342	656 162	-30 820	-5%
Chiffre d'affaires ans	16 173	11 895	4 278	36%
Total chiffre d'affaires	22 959 704	20 610 182	2 349 522	11%
Prestations de services	14 909	16 237	-1328	-8%
Remises commerciales	-631 392	-642 118	10 726	-2%
Chiffre d'affaires net	22 343 221	19 984 301	2 358 920	12%

Le chiffre d'affaires de la société net des remises commerciales a connu une évolution de 12% soit 2 358 920 KFCFA. Le plus fort niveau de ventes a été atteint au cours du deuxième semestre.

Vous êtes en charge de la mission de commissariat aux comptes pour l'exercice 2017.

L'évaluation des risques d'anomalies significatives a révélé que l'environnement du contrôle interne est caractérisé par les facteurs favorables suivants :

- l'essentiel du personnel a une bonne connaissance des procédures applicables ;
- l'activité d'achat, stockage et vente de produits pharmaceutique est traitée sur une application de gestion (GESCOM) bien maîtrisée ;
- l'appartenance à un groupe international ayant une expérience reconnue dans le secteur de la distribution de produits pharmaceutiques ;
- le contrôle périodique et semestriel exercé par le groupe à travers des inventaires sur les stocks, la revue semestrielle du taux de marque, des comptes et de l'environnement informatique et la revue annuelle des comptes ;
- la fixation des prix de vente des produits homologués par la direction de la pharmacie du Ministère de la Santé ;
- un secteur économique fortement réglementé ;
- l'existence d'un contrôle budgétaire et de gestion avec des reporting mensuels au groupe suivi d'une analyse et de commentaires de tous les écarts par rapport au budget.

La réunion entre les membres de l'équipe, à la veille de l'intervention en présence de l'associé, du manager et du senior a abordé les sujets suivants :

- les informations sur l'entité et l'évaluation des risques incluant le risque de fraude;
- l'efficacité de la stratégie d'audit de l'exercice précédent et les améliorations à y apporter si nécessaire
- la répartition des tâches au sein de l'équipe et le calendrier d'exécution
- les conclusions sur les risques d'anomalies significatives dans les états financiers de l'entité.
- les méthodes comptables incluant les politiques pour les opérations non courantes qui devraient convenir aux exigences comptables spécifiques à l'industrie;
- l'évaluation des risques notamment les risques significatifs – la reconnaissance du chiffre d'affaire et la gestion des stocks comme étant des risques significatifs ou non (important : documentation nécessaire), les transactions significatives avec les parties liées hors du cours normal des affaires, etc;
- explication des décisions importantes sur la stratégie d'audit, y compris le seuil de signification;
- considérations sur la fraude, incluant les incitations ou des pressions internes et externes sur la direction plus les aspects du contournement des contrôles par la direction et d'autres questions liées à la fraude.

La répartition des rôles et des responsabilités de chaque membre de l'équipe nécessite d'abord que chaque membre comprenne les diligences à mettre en œuvre. Dans ce cadre, il vous est demandé de répondre aux questions ci-dessous.

1ère Partie : Questions

1. *Quelles sont les diligences que l'auditeur doit effectuer lorsqu'il assiste à un inventaire physique ? (3 points)*
2. *Quelle est la différence entre un risque significatif et un risque d'anomalie significative ? (1,5 points)*
3. *En contrôle interne, lorsque l'on évalue la conception d'une procédure, qu'est-ce que cela signifie ? (1,5 points)*
4. *Un test de cheminement suffit-il pour tester l'efficacité du contrôle interne ? (1,5 points)*
5. *La revue de la conception et la mise en œuvre du contrôle interne est-elle obligatoire ? (1,5 points)*
6. *Doit-on forcément effectuer des tests d'efficacité sur le contrôle interne si l'on souhaite s'appuyer sur le contrôle interne ? (1,5 points)*
7. *A quoi sert le seuil de signification au niveau des états financiers pris dans leur ensemble ? (1,5 points)*
8. *Quelles sont les différences entre la revue analytique préliminaire, les procédures analytiques de substance, et la revue analytique finale ? à quelles phases de la mission est-elle obligatoire ? (2 points)*

2^{ème} Partie : Cas pratiques

1. Conformément à l'ISA 210, la lettre de mission relative à ce mandat mentionne au niveau de la rubrique : "Nature et étendue des interventions", entre autres, "Circularisation des principaux fournisseurs de la société".

Lors de la remise de cette lettre de mission pour signature, la Direction générale s'est opposée énergiquement à cette circularisation pour le motif, selon elle, qu'il existe un risque important de détérioration des relations de la société avec ses fournisseurs.

Quelles conséquences en tirez-vous sur la conduite de la mission ? (3 points)

2. L'ISA 510 Contrôle du bilan d'ouverture du premier exercice certifié par le commissaire aux comptes précise que les procédures d'audit mises en œuvre par le commissaire aux comptes pour les besoins de la certification des comptes de l'exercice peuvent lui permettre d'obtenir les éléments suffisants et appropriés pour conclure sur certains soldes de comptes du bilan d'ouverture. La même norme ajoute dans son paragraphe 11 que lorsque ces procédures ne permettent pas au commissaire aux comptes d'obtenir les éléments suffisants et appropriés estimés nécessaires, il met en œuvre des procédures complémentaires.

Indiquez dans quels cas ces procédures complémentaires pourraient être utilisées et quelles sont ces procédures. (3 points)



04/10/18
~~1/1~~
9

DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA
(DESCOGEF)

SESSION 2018

EPREUVE : MATHEMATIQUES APPLIQUEES

NB. Le sujet est constitué de deux parties indépendantes les unes des autres.
Les tables des lois normales et du Khi-deux sont reproduites en annexe.

DUREE : 2 H

1ère Partie

Une entreprise fabrique des robots à usage domestique. Elle a créé une tondeuse à gazon automatique qui, sur un périmètre donné, peut éviter les obstacles tout en coupant le gazon. Le robot existe sous deux modèles, la version (A) la plus récente possédant des fonctionnalités très avancées et le standard (S).

Une étude de marché quantitative a été menée pour obtenir le maximum d'informations sur le secteur d'activité concerné et pour analyser l'offre et la demande. Il ressort de cette étude, que pour l'année à venir, les possibilités de ventes s'élèvent à 300 unités A et 400 unités S.

L'approvisionnement en matériaux est suffisant pour pouvoir fabriquer annuellement 500 robots au total. La fabrication d'un robot S nécessite une unité de temps et celui de A est le double d'un robot S. Le temps total disponible pour la fabrication annuellement des robots est de 700 unités.

La vente donne un bénéfice (« marge unitaire sur coût variable ») de 7 pour un A et de 5 pour un S.

TRAVAIL A FAIRE

- 1) Présenter la forme canonique du programme linéaire permettant de maximiser la marge sur coûts variables.
- 2) Résoudre le problème par la méthode du simplexe. Interpréter les résultats obtenus.

2ème Partie

Une entreprise fabrique et vend des boîtes de petits fours. Dans le but de maîtriser ses procédés de fabrication qui permettent d'améliorer la qualité de production de façon proactive, on recueille de nombreuses mesures.

Les poids en grammes de 1000 boîtes sorties successivement d'une machine à conditionner ont été les suivants (les résultats sont donnés par classes de longueur 2, l'origine de la première étant 2000 et l'extrémité de la dernière 2022) :

classe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
effectif	9	21	58	131	204	213	185	110	50	16	3

TRAVAIL A FAIRE

- 1) En admettant que le poids des boîtes suit une loi normale, estimer ponctuellement, puis à l'aide d'un intervalle de confiance à 95%, sa moyenne et son écart-type.
- 2) En admettant que l'écart-type de la machine est invariable dans le temps (égal à celui estimé au 1) et que le réglage n'a d'influence que sur la moyenne, quelle valeur de la moyenne doit-on choisir si l'on veut que la probabilité pour qu'une boîte pèse moins de 2000 g (infraction à la législation du service des fraudes) soit inférieure à 10^{-4} ?
- 3) La machine ayant été ainsi réglée, on pèse en cours de fabrication, simultanément 8 boîtes pour contrôler le réglage. On veut savoir dans quelles conditions on peut affirmer que la moyenne de la population est toujours égale à 2013,32g.
 - a) Formaliser les hypothèses de test.
 - b) Construire :
 - b-1) Une limite de surveillance correspondant à un seuil de signification de 0,05.
 - b-2) Une limite de contrôle correspondant à un seuil de signification de 0,01.

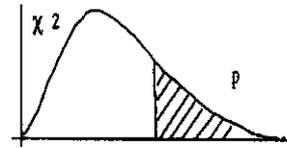
Table de la loi normale

La table ci-dessous comporte les valeurs de la fonction de répartition de la loi normale, à savoir les valeurs de :

$$F(x) = \int_{-\infty}^x \frac{1}{\sqrt{2\pi}} e^{-t^2/2} dt.$$

x	0.00	0.01	0.02	0.03	0.04	0.05	0.06	0.07	0.08	0.09
0.0	0.5000	0.5040	0.5080	0.5120	0.5160	0.5199	0.5239	0.5279	0.5319	0.5359
0.1	0.5398	0.5438	0.5478	0.5517	0.5557	0.5596	0.5636	0.5675	0.5714	0.5753
0.2	0.5793	0.5832	0.5871	0.5910	0.5948	0.5987	0.6026	0.6064	0.6103	0.6141
0.3	0.6179	0.6217	0.6255	0.6293	0.6331	0.6368	0.6406	0.6443	0.6480	0.6517
0.4	0.6554	0.6591	0.6628	0.6664	0.6700	0.6736	0.6772	0.6808	0.6844	0.6879
0.5	0.6915	0.6950	0.6985	0.7019	0.7054	0.7088	0.7123	0.7157	0.7190	0.7224
0.6	0.7257	0.7291	0.7324	0.7357	0.7389	0.7422	0.7454	0.7486	0.7517	0.7549
0.7	0.7580	0.7611	0.7642	0.7673	0.7703	0.7734	0.7764	0.7793	0.7823	0.7852
0.8	0.7881	0.7910	0.7939	0.7967	0.7995	0.8023	0.8051	0.8078	0.8106	0.8133
0.9	0.8159	0.8186	0.8212	0.8238	0.8264	0.8289	0.8315	0.8340	0.8365	0.8389
1.0	0.8413	0.8438	0.8461	0.8485	0.8508	0.8531	0.8554	0.8577	0.8599	0.8621
1.1	0.8643	0.8665	0.8686	0.8708	0.8729	0.8749	0.8770	0.8790	0.8810	0.8830
1.2	0.8849	0.8869	0.8888	0.8906	0.8925	0.8943	0.8962	0.8980	0.8997	0.9015
1.3	0.9032	0.9049	0.9066	0.9082	0.9099	0.9115	0.9131	0.9147	0.9162	0.9177
1.4	0.9192	0.9207	0.9222	0.9236	0.9251	0.9265	0.9279	0.9292	0.9306	0.9319
1.5	0.9332	0.9345	0.9357	0.9370	0.9382	0.9394	0.9406	0.9418	0.9429	0.9441
1.6	0.9452	0.9463	0.9474	0.9484	0.9495	0.9505	0.9515	0.9525	0.9535	0.9545
1.7	0.9554	0.9564	0.9573	0.9582	0.9591	0.9599	0.9608	0.9616	0.9625	0.9633
1.8	0.9641	0.9649	0.9656	0.9664	0.9671	0.9678	0.9686	0.9693	0.9699	0.9706
1.9	0.9713	0.9719	0.9726	0.9732	0.9738	0.9744	0.9750	0.9756	0.9761	0.9767
2.0	0.9772	0.9778	0.9783	0.9788	0.9793	0.9798	0.9803	0.9808	0.9812	0.9817
2.1	0.9821	0.9826	0.9830	0.9834	0.9838	0.9842	0.9846	0.9850	0.9854	0.9857
2.2	0.9861	0.9864	0.9868	0.9871	0.9875	0.9878	0.9881	0.9884	0.9887	0.9890
2.3	0.9893	0.9896	0.9898	0.9901	0.9904	0.9906	0.9909	0.9911	0.9913	0.9916
2.4	0.9918	0.9920	0.9922	0.9925	0.9927	0.9929	0.9931	0.9932	0.9934	0.9936
2.5	0.9938	0.9940	0.9941	0.9943	0.9945	0.9946	0.9948	0.9949	0.9951	0.9952
2.6	0.9953	0.9955	0.9956	0.9957	0.9959	0.9960	0.9961	0.9962	0.9963	0.9964
2.7	0.9965	0.9966	0.9967	0.9968	0.9969	0.9970	0.9971	0.9972	0.9973	0.9974
2.8	0.9974	0.9975	0.9976	0.9977	0.9977	0.9978	0.9979	0.9979	0.9980	0.9981
2.9	0.9981	0.9982	0.9982	0.9983	0.9984	0.9984	0.9985	0.9985	0.9986	0.9986
3.0	0.9986	0.9987	0.9987	0.9988	0.9988	0.9989	0.9989	0.9989	0.9990	0.9990
3.1	0.9990	0.9991	0.9991	0.9991	0.9992	0.9992	0.9992	0.9992	0.9993	0.9993
3.2	0.9993	0.9993	0.9994	0.9994	0.9994	0.9994	0.9994	0.9995	0.9995	0.9995
3.3	0.9995	0.9995	0.9995	0.9996	0.9996	0.9996	0.9996	0.9996	0.9996	0.9997
3.4	0.9997	0.9997	0.9997	0.9997	0.9997	0.9997	0.9997	0.9997	0.9997	0.9998
3.5	0.9998	0.9998	0.9998	0.9998	0.9998	0.9998	0.9998	0.9998	0.9998	0.9998
3.6	0.9998	0.9998	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999
3.7	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999
3.8	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999	0.9999
3.9	1.0000	1.0000	1.0000	1.0000	1.0000	1.0000	1.0000	1.0000	1.0000	1.0000

TABLE DU CHI-DEUX : $\chi^2(n)$



n	0.90	0.80	0.70	0.50	0.30	0.20	0.10	0.05	0.02	0.01
1	0,0158	0,0642	0,148	0,455	1,074	1,642	2,706	3,841	5,412	6,635
2	0,211	0,446	0,713	1,386	2,408	3,219	4,605	5,991	7,824	9,210
3	0,584	1,005	1,424	2,366	3,665	4,642	6,251	7,815	9,837	11,341
4	1,064	1,649	2,195	3,357	4,878	5,989	7,779	9,488	11,668	13,277
5	1,610	2,343	3,000	4,351	6,064	7,289	9,236	11,070	13,388	15,086
6	2,204	3,070	3,828	5,348	7,231	8,558	10,645	12,592	15,033	16,812
7	2,833	3,822	4,671	6,346	8,383	9,803	12,017	14,067	16,622	18,475
8	3,490	4,594	5,527	7,344	9,524	11,030	13,362	15,507	18,168	20,090
9	4,168	5,380	6,393	8,343	10,656	12,242	14,684	16,919	19,679	21,666
10	4,865	6,179	7,267	9,342	11,781	13,442	15,987	18,307	21,161	23,209
11	5,578	6,989	8,148	10,341	12,899	14,631	17,275	19,675	22,618	24,725
12	6,304	7,807	9,034	11,340	14,011	15,812	18,549	21,026	24,054	26,217
13	7,042	8,634	9,926	12,340	15,119	16,985	19,812	22,362	25,472	27,688
14	7,790	9,467	10,821	13,339	16,222	18,151	21,064	23,685	26,873	29,141
15	8,547	10,307	11,721	14,339	17,322	19,311	22,307	24,996	28,259	30,578
16	9,312	11,152	12,624	15,338	18,418	20,465	23,542	26,296	29,633	32,000
17	10,085	12,002	13,531	16,338	19,511	21,615	24,769	27,587	30,995	33,409
18	10,865	12,857	14,440	17,338	20,601	22,760	25,989	28,869	32,346	34,805
19	11,651	13,716	15,352	18,338	21,689	23,900	27,204	30,144	33,687	36,191
20	12,443	14,578	16,266	19,337	22,775	25,038	28,412	31,410	35,020	37,566
21	13,240	15,445	17,182	20,337	23,858	26,171	29,615	32,671	36,343	38,932
22	14,041	16,314	18,101	21,337	24,939	27,301	30,813	33,924	37,659	40,289
23	14,848	17,187	19,021	22,337	26,018	28,429	32,007	35,172	38,968	41,638
24	15,659	18,062	19,943	23,337	27,096	29,553	33,196	36,415	40,270	42,980
25	16,473	18,940	20,867	24,337	28,172	30,675	34,382	37,652	41,566	44,314
26	17,292	19,820	21,792	25,336	29,246	31,795	35,563	38,885	42,856	45,642
27	18,114	20,703	22,719	26,336	30,319	32,912	36,741	40,113	44,140	46,963
28	18,939	21,588	23,647	27,336	31,391	34,027	37,916	41,337	45,419	48,278
29	19,768	22,475	24,577	28,336	32,461	35,139	39,087	42,557	46,693	49,588
30	20,599	23,364	25,508	29,336	33,530	36,250	40,256	43,773	47,962	50,892

Pour $n > 30$, on peut admettre que $\sqrt{2\chi^2} - \sqrt{2n-1} \sim N(0,1)$



Handwritten signature and date: 20/11/18

**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA
(DESCOGEF)**

SESSION 2018

EPREUVE : FISCALITE

DUREE : 2 Heures

Documents non autorisés

Matériel autorisé

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome sans imprimante et sans aucun moyen de transmission.

L'épreuve de Fiscalité se présente sous forme de trois (3) dossiers indépendants

DOSSIER 1 – Questions théoriques (6 points)

DOSSIER 2 – Impôt sur les bénéfices (ISB)..... (6 points)

DOSSIER 3 – Taxes sur le chiffre d'affaires..... (8 points)

L'épreuve comporte les annexes suivantes

DOSSIER 2 – Annexe 1

Extraits Code Général des Impôts au Niger

DOSSIER 3 – Annexe 2

Extraits Directive n°02/2009/CM/UEMOA

DOSSIER 1 - QUESTIONS THEORIQUES

- 1/ Définir les critères garantissant un système fiscal optimal en analysant brièvement leurs avantages et inconvénients.
- 2/ En quoi les droits d'enregistrement sont-ils une formalité et un impôt. En déduire une définition de la notion de formalité fusionnée
- 3/ Analyser le régime d'exonération des plus-values sur les cessions d'éléments d'actifs immobilisés en matière d'impôt sur le résultat des sociétés , à l'exclusion des cessions d'immeubles bâtis et non bâtis.

DOSSIER 2 – IMPOT SUR LES BENEFICES (ISB)

Delta Négoce est une SA installée dans la région de Zinder au Niger. Elle a pour activité, la fabrication, la vente et la pose de menuiserie en bois sur tout le territoire du Niger et les autres pays de l'UEMOA et de la CEMAC.

Le capital de la SA Delta Négoce est de 50 000 000F entièrement libéré. La SA a réalisé au titre de l'exercice 2016 un bénéfice avant impôt de 48 000 000F, et son chiffre d'affaires pour la même période est de 1,2 milliard.

Pour l'exercice 2016, le comptable de SA vous donne les renseignements sur les produits et charges comptabilisés et ceux figurant dans le tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal.

1. Réception offerte par la SA à l'occasion de la labellisation de ces produits aux normes internationales comptabilisée pour un montant TTC de 4 800 000 F. La TVA n'étant pas déductible ce montant est passé en charge. *SA*
2. Intérêts d'obligations d'un montant de 1 800 000F reçus de l'Etat du Bénin rémunérant un emprunt obligataire de 50 milliards sur 5 ans auquel la SA est investisseur.
3. Donation accordée à l'équipe nationale du Niger d'un montant de 4 000 000F à l'occasion de sa qualification au tournoi de football de la CEDEAO. Cette donation entre dans la rubrique dépense de parrainage votée annuellement par la SA. *SA*
4. Amende servie par l'Office national de réglementation des prix à la suite d'une sous facturation à un client privilégié et qui s'élève à 2 500 000 F Ce montant payé par la SA après mise en demeure. *R*
5. Frais de siège versés au titre de l'exercice 2016 et qui s'élèvent à 90 000 000 F

6. Des intérêts au taux de 12% ont été servis à un actionnaire au titre des comptes courants d'associés pour une durée de 4 ans. Le solde rémunéré au titre de l'exercice 2016 s'élève à 30 000 000 F. Le taux d'escompte de la BCEAO est de 3,5 % pour cette période.
7. La filiale ivoirienne, une Sarl cotée à la bourse régionale de valeurs mobilières verse des dividendes d'un montant net de 3 255 000F. La SA Delta Négoce détient depuis 6 ans 20% des actions de cette filiale. La valeur nominale de ces actions figure au bilan de la SA pour un montant de 6 000 000 F.
8. Les amortissements différés durant la période déficitaire figurent dans le tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal pour un montant de 51 550 000 F

Travail à faire :

Déterminer, chiffrer et justifier les traitements nécessaires au calcul du résultat fiscal applicable à chacun des renseignements ci-dessus en utilisant le modèle de tableau suivant :

REC = Réintégration extra comptable ;

DEC = Déduction extra comptable.

N°	Analyses fiscales	REC	DEC

DOSSIER 3 – TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La société anonyme Omega au capital de 20 000 000 francs est spécialisée dans le domaine de la transformation de produits agricoles et prestations diverses. Elle classe ses opérations, au regard de la TVA, en trois secteurs.

- 1- Opérations taxables et effectivement taxées ;
- 2- Opérations taxables mais exonérées ;
- 3- Opérations d'exportation et assimilées.

L'extrait des opérations passées en janvier 2018 est exprimé ci-dessous en francs CFA, montant hors TVA.

- 1- Achat de fruits à l'état nature destiné à être transformer :..... 5 569 100
- 2- Achat d'emballages pour les produits fruitiers transformés7 520 300
- 3- Vente de jus de fruits : 14 830 400
- 4- Règlement de la facture d'électricité : 486 850
- 5- Paiement des factures de réparation des bâtiments et outils agricoles d'un montant de : 150 000
- 6- Importation de pièces détachées affectées aux bâtiments agricoles.
 - Valeur CAF 846 660
 - Droits de douane :.....169 340
- 7- Vol non justifié d'une machine de jus de fruits acquise en janvier 2016 pour un montant de : 5 560 000. Ladite machine est amortissable sur 60 mois

- 8- Règlement frais d'hospitalisation d'un chauffeur de la SARL GA :410 000
- 9- Règlement de la facture d'eau minérale pour le personnel :80 000
- 10- Achat de matériels d'orthopédie pour l'infirmierie :63 600

Travail à faire :

1/ Procéder au traitement de la TVA du mois de janvier en analysant la TVA collectée, la TVA supportée, la TVA déductible et la TVA à reverser. Pour chaque opération, vous déterminerez s'il y a lieu le montant du chiffre d'affaires exonéré.

2/ Déterminer le montant de la TVA exigible sachant qu'au mois de décembre 2017, le crédit de TVA à reporter est de 1 780 287F.

Nota 1: Le prorata de déduction est fixé à 70%

Nota 2: On appliquera les taux de TVA stipulés dans la directive n°02/2009/CM/UEMOA.

On retient ainsi un taux normal de 18% et un taux réduit de 10% conformément à l'article 19 de ladite directive.

Nota 3: En matière d'exonération de TVA, seules les dispositions de l'article 21 de la directive n°02/2009/CM/UEMOA sont applicables.

Nota 4 : La SA Omega est assujettie aux droits d'accises, le taux applicable aux jus de fruits et de légumes est de 5%

Annexe 1 : Extrait CGI au Niger - 2015

Article 12- Le bénéfice net est établi sous déduction de toutes charges ; celles-ci comprennent notamment :

1) les frais généraux de toute nature, les dépenses du personnel, de main d'œuvre, le loyer des immeubles dont l'entreprise est locataire à condition que le contrat de bail soit enregistré à la Recette des Impôts territorialement compétente.

a) toutefois, pour être admises en déduction, les rémunérations doivent correspondre à un travail effectif et ne pas être excessives eu égard à l'importance du service rendu. Cette disposition s'applique à toutes les rémunérations directes ou indirectes y compris les indemnités, les allocations, avantages en nature et remboursement de frais. Un relevé doit être fourni, en même temps que la déclaration prévue à l'article 28, indiquant les sommes et avantages en nature alloués aux cinq personnes les mieux rémunérées ;

b) les frais de réception engagés dans l'intérêt direct de l'entreprise, dans la limite de 0,50% du chiffre d'affaires annuel. Ces dépenses doivent être appuyées de pièces justificatives ;

c) les cotisations de sécurité sociale, versées à titre obligatoire ou volontaire par l'exploitant individuel en vue de la constitution d'une retraite. Les cotisations déductibles sont limitées à 6% du revenu net professionnel ;

d) les cotisations de sécurité sociale versées à titre obligatoire par un employeur en vue de la constitution de la retraite de ses employés ;

.....))))))

4) les provisions constituées en vue de faire face à des pertes ou charges nettement précisées et que les événements en cours rendent probables, à condition qu'elles aient été effectivement constatées dans les écritures de l'exercice et figurent au relevé des provisions prévues aux articles 29 et 30. Toutefois, la provision de propre assureur constituée par une entreprise n'est pas admise en déduction de son bénéfice imposable.

L'amodrissement, seulement probable, de la valeur d'un élément d'actif ayant la nature d'immobilisation est constaté par une dotation au titre des provisions pour dépréciation ;

- les charges provisionnées qui constatent l'amodrissement, seulement probable, de la valeur des éléments d'actif autres que les immobilisations ;

- les cadeaux, lorsqu'il s'agit d'objets de faible valeur, spécialement conçus pour la publicité, dans la limite de 20 000 francs CFA par objet. Toutefois, le montant global de ces cadeaux ne doit pas excéder 0,50% du chiffre d'affaires ;

- les dépenses engagées au titre du parrainage sportif, culturel ou social dans la limite de 0,50% du chiffre d'affaires ;

- les intérêts des comptes courants d'associés et rémunérations assimilées dans la limite du taux d'escompte de la Banque Centrale plus trois (3) points.

Toutefois, cette déduction n'est admise que lorsque le capital social est entièrement libéré ;

.....))))))

9) les libéralités faites à l'Etat ou à ses démembrements dans la limite de 2% du chiffre d'affaires.

Article 13- Les transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature mises à la charge des contrevenants à la réglementation régissant les prix, le ravitaillement, la répartition des divers produits et l'assiette, la liquidation et le recouvrement des impôts, contributions, taxes ou tous droits d'entrée, de sortie, de circulation ou de consommation, ne sont pas admises en déduction des bénéfices soumis à l'impôt.

Article 14- Les sommes destinées à rémunérer les services rendus, à titre de frais de siège, par une entreprise, installée à l'étranger, ne sont admises en déduction du bénéfice imposable que pour 30% de leur montant.

Article 74- Le taux de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières est fixé à :

- 10% pour les dividendes. Pour les dividendes distribués par les sociétés cotées par une bourse des valeurs mobilières agréée par le Conseil Régional de l'Epargne Public et des Marchés Financiers (CREPMF) au sein de l'UEMOA, le taux est de 7% ;
- 7% pour les plus-values de cession des actions et parts sociales ;
- 6% pour les revenus des obligations quel que soit l'émetteur desdites obligations ;
- 3% pour les obligations émises par les collectivités publiques et leurs démembrements, lorsque la durée des obligations est comprise entre cinq (5) ans et dix (10) ans ;
- 0% pour les obligations émises par les collectivités publiques et leurs démembrements, dont la durée est supérieure à dix (10) ans ;
- 5% pour les plus-values de cession des obligations ;
- 15% pour les autres produits.

Les prélèvements effectués sur les revenus des valeurs mobilières et les plus-values résultant de leur cession sont libératoires de tous autres impôts et taxes équivalents dans les autres Etats membres de l'Union.

**Annexe 2 : Directive n°02/2009/CM/UEMOA portant modification
de la directive n°02/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998**

Article 21 nouveau

Sont exonérées de la Taxe sur la Valeur Ajoutée :

1. les prestations d'hospitalisation, y compris le transport des blessés et malades, et les prestations de soins à la personne réalisées par les centres hospitaliers publics, centres de soins, ou par des organismes assimilés, et les prestations de soins rendues par les membres du corps médical et paramédical ;
2. les livraisons de médicaments et produits pharmaceutiques, ainsi que des matériels et produits spécialisés pour les activités médicales conformément à la Directive n°06/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 portant détermination de la liste commune des médicaments, produits pharmaceutiques, matériels et produits spécialisés pour les activités médicales exonérés de la TVA au sein de l'UEMOA ;
3. les livraisons de produits alimentaires non transformés et de première nécessité conformément à la liste, objet de l'annexe à la présente Directive dont elle fait partie intégrante ;
4. les prestations de services réalisées dans le domaine de l'enseignement scolaire ou universitaire par les établissements publics et privés ou par des organismes assimilés ;
5. la tranche sociale de consommation des livraisons d'eau et d'électricité, dont les éléments constitutifs sont définis par chaque Etat membre ;
6. les opérations bancaires et les prestations d'assurance et de réassurance, qui sont soumises à une taxation spécifique ;
7. les mutations d'immeubles, de droits réels immobiliers et les mutations de fonds de commerce imposées aux droits d'enregistrement ou à une imposition équivalente ;
8. les livraisons, à leur valeur faciale, de timbres-poste pour affranchissement, de timbres fiscaux et d'autres valeurs similaires ;
9. les ventes de livres ;
10. les ventes de journaux et publications périodiques d'information, à l'exception des recettes de publicités ;
11. les ventes, par leur auteur, d'œuvres d'art originales ;
12. les locations d'immeubles nus à usage d'habitation ;
13. le gaz à usage domestique.

Article 29 nouveau

Les Etats membres fixent un taux de TVA applicable pour l'ensemble des opérations imposables. Ce taux est compris entre 15 % et 20%.

Toutefois, les Etats membres ont la faculté de fixer un taux réduit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée compris entre 5% et 10%.

Les Etats membres appliquent ce taux réduit à un nombre maximum de dix (10) biens et services choisis sur la liste communautaire définie ci-après :

1) Biens

- huiles alimentaires, sucre, lait manufacturé, pâtes alimentaires ;
- aliments pour bétail et pour volaille ;
- poussins d'un jour ;
- farine de maïs, de mil, de millet, de sorgho, de riz, de blé et de fonio ;
- matériel agricole, matériel informatique,
- matériels de production de l'énergie solaire.

2) Services

- prestations d'hébergement et de restauration fournies par les hôtels, les restaurants et organismes assimilés agréés et les prestations réalisées par les organisateurs de circuits touristiques agréés ;
- location de matériel agricole, réparation de matériel agricole ;
- prestations réalisées par les entreprises dans le cadre des activités de pompes funèbres.



31/07/18

[Handwritten signature]



**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA
(DESCOGEF)
SESSION 2018**

EPREUVE : COMPTABILITE DES GROUPES DE SOCIETES

DUREE : 2 Heures

Vous êtes expert-comptable stagiaire et chef de mission au cabinet CIC International basé en République du Sénégal. Ce cabinet vient d'être retenu pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2017 par un groupe industriel spécialisé dans la production et la distribution du sucre basé à Saint Louis au SENEGAL depuis une dizaine d'années. Le groupe SENESUCRE comprend deux unités de production et quatre sociétés de distribution de sucre en Afrique Centrale et de l'Ouest. Le dossier comprend les éléments ci-après.

Composition du groupe avec les pourcentages de détention :

- Société SUCRIVOIR en Côte d'Ivoire 50%
- Société SUCRECAMEROUN au Cameroun 60%
- Société SUCRENIGER au Niger 30% (détenu conjointement avec deux autres groupes situés en Afrique du nord)
- Société SUCRETOGO au Togo 25% (en plus de cela 10% sont détenus par SUCRIVOIR).

- Bilan au 31 décembre 2017 du groupe SENESUCRE
- Bilan au 31/12/2017 de la société SUCRE CAMEROUN située au Cameroun détenue à 60% par le groupe SENESUCRE.
- La société SUCRIVOIR en Côte d'Ivoire détenue depuis le démarrage du groupe conjointement à hauteur de 50% par le groupe SENESUCRE et un groupe Nord-Africain,
- La société SUCRENIGER qui est une société Nigérienne détenue à hauteur de 30% par le groupe SENESUCRE.

L'évaluation des titres SUCRETOGO au 31/12/2017 donne une valeur globale de 2 000 en milliers de francs CFA.

BILAN AVANT RETRAITEMENT DU GROUPE SENESUCRE AU 31/12/2017(en milliers de fcfa)

ACTIF			PASSIF		
ELEMENTS	BRUT	AMORT	NET	ELEMENTS	MONTANT
IMMOB				CAPITAL	270 000
INCORP	27 000	-	27 000	RESERVE	189 000
CORP	135 000	54 000	81 000	RESULTAT	54 000
STOCK	83 700	-	83 700	PROVISIONS / DIVERSES	27 000
TITRES		-	-	DETTES	108 000
SOCIETE SUCRE-CAMEROUN	81 000	-	81 000		
SOCIETE SUCRIVOIR	81 000	-	81 000		
SOCIETE SUCRE-NIGER	24 300	-	24 300		
AUTRES	5 400	-	5 400		
CREANCES	162 000	-	162 000		
CREANCES SUCRIVOIR	27 000	-	27 000		
DISPONIBILITES	75 600	-	75 600		
TOTAUX	702 000	54 000	648 000		648 000

- Les immobilisations corporelles de la société SENESUCRE ont été réévaluées de 40 % au 01/01/2017, l'écart de réévaluation constaté dans les comptes sociaux a été incorporé au capital au 31/01/2017. La taxe de réévaluation de 10 % est étalée sur 5 ans. La reprise de l'impôt différé sur les écarts de réévaluation est étalée sur 4 ans ;
- La valeur au bilan des immobilisations financières est réévaluée en respect des dispositions de l'article 62 de SYSCOHADA.
- Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur 5 ans, ce qui constitue les normes du groupe ;
- Une provision pour retraite a été comptabilisée dans les comptes sociaux au cours de l'exercice, conformément aux normes du groupe.

La société SUCRECAMEROUN est une société Camerounaise. Elle est détenue à 60% par le groupe SENESUCRE depuis le 01/01/2011, son bilan au 31/12/2017 est le suivant :

BILAN SOCIAL SOCIETE SUCRECAMEROUN					
Au 31/12/2017 (Francs Camerounais)					
ACTIF				PASSIF	
ELEMENTS	BRUT	AMORT	NET	ELEMENTS	MONTANT
IMMOB.				CAPITAL	55 500
INCORP	27 000	-	27 000	RESERVES	54 000
CORP,	54 000	32 400	21 600	PROVISIONS REGLEMENTEES	27 000
IMMOB. FIN.	1 500	-	1 500		
STOCK	108 000	27 000	81 000	RESULTAT	13 500
CREANCES	27 000	-	27 000	DETTES	13 500
DISPONIBILITES	5 400	-	5 400		
TOTAL	222 900	59 400	163 500	TOTAL	163 500

- A l'ouverture, les capitaux propres de SUCRECAMEROUN au Cameroun étaient de 150 000 FCFA (Afrique Centrale).
(Capital 55 500 FCFA Afrique Centrale + Réserves 54 000 FCFA Afrique Centrale + Provisions réglementées 27 000 FCFA Afrique Centrale) + Résultat 13 500 FCFA Afrique Centrale ;
- Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur 10 ans ;
- Les cours de change sont les suivants : taux d'ouverture ; 1 (Afrique Centrale) = 1 F CFA Afrique de l'Ouest ; taux moyen 1 FCFA Afrique de l'Ouest = 1,2 F CFA Afrique Centrale ; taux de clôture : 1 F CFA (Afrique Centrale) = 1 F CFA (Afrique de l'Ouest).
- Sur décision du conseil d'administration du groupe, il n'y a pas lieu de procéder à la réévaluation des immobilisations au 01/01/2017 ;
- Aucune provision pour retraite n'a été comptabilisée dans les comptes sociaux. Celle-ci est estimée à 21 600 FCFA Afrique Centrale.
- Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice ;
- La dotation aux provisions réglementées de l'exercice est de 5 400 FCFA Afrique Centrale.

Société SUCRIVOIR

La société SUCRIVOIR est une société ivoirienne. Elle est détenue conjointement à hauteur de 50% par le groupe SENESUCRE et un groupe nord-africain. Le bilan social de la société au 31/12/2017 est le suivant :

BILAN SOCIAL SOCIETE SUCRIVOIR					
Au 31/12/2017 (En milliers de Francs CFA)					
ACTIF				PASSIF	
ELEMENTS	BRUT	AMORT	NET	ELEMENTS	MONTANT
IMMOB.				CAPITAL	81 600
CORP.	81 000	32 400	48 600	RESERVES	40 500
IMMOB. FINANC.	600	-	600	RESULTAT	10 800
STOCK	27 000	-	27 000	PROVISIONS DIVERSES	13 500
CREANCES	54 000	-	54 000	DETTES	27 000
DISPONIBILITES	43 200	-	43 200		
TOTAL	205 800	32 400	173 400	TOTAL	173 400

- A l'ouverture, les capitaux propres de SUCRIVOIR étaient de 146 400 F CFA (Capital 81 600 F CFA + Provisions 13 500 + Réserves 40 500 F CFA + Résultat 10 800 F CFA) ;
- Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur 5 ans ;
- La société SUCRIVOIR n'a pas opté pour la réévaluation des immobilisations au 01/01/2017 ;
- Une provision pour retraite a été comptabilisée dans les comptes sociaux au cours de l'exercice ;
- La totalité du résultat de l'exercice 2017 a été distribuée sous forme de dividendes (IRMV = 12 %).

Société SUCRENIGER

La société SUCRENIGER est une société nigérienne. Elle est détenue à hauteur de 30% par la société SENESUCRE. Le bilan social de la société au 31/12/2017 est le suivant :

BILAN SOCIAL SOCIETE SUCRE NIGER					
Au 31/12/2017 (En milliers de Francs CFA)					
ACTIF				PASSIF	
ELEMENTS	BRUT	AMORT	NET	ELEMENTS	MONTANT
IMMOBILISATION				CAPITAL	27 000
CORPORELLES	54 000	21 600	32 400	RESERVES	54 000
				RESULTAT	2 700
CREANCES	54 000	-	54 000	PROVISIONS DIVERSES	5 400
DISPONIBILITE	21 600	-	21 600	DETTES	18 900
TOTAL	129 600	21 600	108 000	TOTAL	108 000

- A l'ouverture, les capitaux propres de SUCRENIGER étaient de 89 100 F CFA (Capital 27 000 F CFA + Provisions 5 400 + Réserves 54 000 F CFA + Résultat 2 700 F CFA) ;
- Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode dégressive sur 5 ans (le coefficient appliqué au taux linéaire pour trouver l'amortissement dégressif est 2) ;
- La société SUCRENIGER a opté pour la réévaluation des immobilisations au 01/01/2017 ;
- Une provision pour retraite a été comptabilisée dans les comptes sociaux au cours de l'exercice ;
- Aucun résultat n'a été distribué au cours de l'exercice.
- Les taux de l'impôt retenu pour les impôts différés est de 35%.

- Au cours de l'exercice, la société SENESUCRE a vendu des marchandises à la société SUCRIVOIR pour une valeur de 27 000 FCFA en réalisant une marge de 5400. Le décaissement n'a pas encore eu lieu.

Il n'existe aucune action à droit de vote double.

En se basant sur les dispositions de l'article 74 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit comptable et à l'information financière et du Système Comptable de l'OHADA.

Il vous est demandé de :

PREMIERE PARTIE (6 POINTS)

- 1- Tracer l'organigramme du groupe ?
- 2- Déterminez le périmètre de consolidation ?
- 3- Dans un tableau à plusieurs colonnes, déterminez pour chaque société :
 - Le pourcentage de contrôle du groupe
 - Le pourcentage d'intérêt du groupe
 - La méthode de consolidation à appliquer

DEUXIEME PARTIE (14 POINTS)

- 4- Procéder aux retraitements et passer les écritures
- 5- Présenter les bilans retraités.
 - SUCRE CAMEROUN
 - SUCRIVOIR
 - SUCRE NIGER



07/08/18
[Signature]

DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA
(DESCOGEF)
SESSION 2018

EPREUVE : DROIT DES AFFAIRES

*NB : L'épreuve comporte trois parties à traiter obligatoirement.
Soyez bref et concis dans vos réponses*

DUREE : 2 H

I. Questions à choix multiples : portez uniquement le chiffre et la lettre correspondants (5 points)

Exemple : si à la question n° 11 la bonne réponse est b), alors mettre sur votre feuille 11 – b)

1. L'immatriculation d'un GIE au RCCM :

- a) entraîne une présomption simple de commercialité ;
- b) n'entraîne pas une présomption de commercialité ;
- c) entraîne une présomption irréfragable de commercialité.

2. La reprise des engagements pris avant la constitution pour le compte d'une société ne faisant pas appel public à l'épargne peut résulter :

- a) d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire ;
- b) d'une résolution spéciale de l'assemblée générale constitutive ;
- c) de la détermination des engagements pris.

3. La clause léonine est synonyme de:

- a) clause attributive de compétence ;
- b) clause réputée non écrite ;
- c) clause nulle.

4. Constitue un acte de commerce par la forme :

- a) la location de meuble ;
- b) le chèque ;
- c) le billet à ordre.

5. Une règle applicable en l'absence de la volonté formulée par les contractants est :

- a) une « règle supplétive » ;
- b) une « règle impérative » ;
- c) une « règle rétroactive ».

6. Comment s'appellent les textes pris par les ministres, les préfets ou les maires ?

- a) des arrêtés ;
- b) des décrets ;
- c) des traités.

7. La clause de domiciliation est la clause qui prévoit que le paiement de l'effet de commerce doit avoir lieu :

- a) au domicile du tireur ;
- b) au domicile d'un tiers désigné ;
- c) au domicile du tiré.

8. Le droit social est :

- a) Le droit de la sécurité sociale ;
- b) Le droit des sociétés ;
- c) Le droit du travail et de la sécurité sociale.

9. Les titres sociaux sont des biens:

- a) meubles ;
- b) immeubles ;
- c) indivisibles.

10. Le règlement préventif peut être demandé par :

- a) le créancier d'une dette échue ;
- b) le débiteur en difficulté ;
- c) le commissaire aux comptes.

II. Test de compréhension : Répondez aux questions suivantes (5 points)

1. Une SARL dotée d'un commissaire aux comptes et qui souhaite se transformer en une SAS doit-elle désigner un commissaire à la transformation ? **(1 pt)**
2. Une société mère peut-elle poursuivre un procès intenté par une de ses filiales à la suite de la dissolution et de la liquidation de celle-ci ? **(1 pt)**
3. Quelle position adopter si la mésentente entre actionnaires d'une SA est telle que le Conseil d'administration ne parvient pas à se réunir, sans que l'on puisse déterminer l'actionnaire à l'origine de la mésentente, alors que la société est prospère ? **(1 pt)**
4. Expliquez quel est l'intérêt pour un banquier de faire qualifier d'associés de fait deux concubins exploitant le fonds de commerce appartenant à l'un d'eux. **(1 pt)**
5. Une société en participation peut-elle être soumise à une procédure collective de redressement judiciaire ? **(1 pt)**

III. Cas pratique

La SARL « IBK » est dotée d'un capital social de FCFA 10.000 000 divisé en 1000 parts sociales d'une valeur nominale de FCFA 10.000. Le capital est réparti entre trois (03) frères qui détiennent chacun 100 parts et leur tante qui détient les 700 parts restantes. La SARL est valorisée à dire d'expert à FCFA 100.000. 000.

La SARL « ADO » est dotée d'un capital de FCFA 500.000 divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de FCFA 5000. Le capital est réparti entre deux amis détenant chacun 50 parts sociales. La SARL est valorisée à dire d'expert à FCFA 20.000 000.

Depuis quelques années, les deux sociétés travaillent dans le même secteur d'activité. Les associés, qui ont appris à se connaître, s'entendent bien. Ils envisagent une fusion de leurs deux sociétés sur la base d'une absorption de la SARL ADO par la SARL IBK.

Ils vous demandent de calculer la parité d'échange, l'augmentation du capital social de la SARL IBK, le montant de la prime de fusion et la nouvelle répartition du capital social.



01/08/2018
[Signature]
⑤

DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA

(DESCOGEF)

SESSION 2018

EPREUVE : CONTROLE DE GESTION

DUREE : ²~~4~~H

DOSSIER N° 1 : CONTRÔLE DE LA PERFORMANCE

Monsieur **Abdel Kader DIAKHOUMPA** est le Président Directeur Général (PDG) de la Société Anonyme « **SPD** » commercialisant deux produits : « **JAMBON-BŒUF** » et « **JAMBON-VOLAILLE** », conditionnés respectivement dans des boîtes de **500 g** et **400 g**. Le « **JAMBON-BŒUF** » est fabriqué par l'usine « **CUISSON-VAP 1** » et le « **JAMBON-VOLAILLE** » par l'usine « **CUISSON-VAP 2** ». A la clôture de l'exercice 2017, le **PDG** est surpris par les résultats indiqués dans l'extrait simplifié des états financiers ci-après présentés, et engage, en réunion de coordination préparant les travaux d'inventaire, une profonde discussion avec les Directeurs de « **CUISSON-VAP 1** » et « **CUISSON-VAP 2** », **Arouna BOISSY** et **Jean-Pierre WANE**.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017 DE LA « SPD »

ACTIFS		MONTANTS	PASSIF		MONTANTS
231	Bâtiments	25 000 000	103	Capital personnel	128 400 000
238	Autres installations et Agences	1 523 000	13	Résultat	10 000 000
241	Matériel et OIC	3 000 000	401	Fournisseurs	9 811 700
321	Matières premières	1 800 000	481	Fournisseurs d'investissements	7 422 200
244	Matériel et Mobilier	480 000			
245	Matériel de transport	4 500 000			
521	Banques	107 228 900			
571	Caisse	12 102 000			
	TOTAL	155 633 900		TOTAL	155 633 900

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIFS	MONTANTS	PASSIF	MONTANTS
602 Achats de matières premières	7 790 000	702 Ventes de produits finis	16 000 000
6032 Variations de stocks de matières premières	-1 800 000	736 Variations de stocks de PF	1 413 000
605 Autres achats	198 000		
622 Location et charges locatives	700 000		
627 Publicité PRP	525 000		
RÉSULTAT	10 000 000		

Au cours des échanges, chaque Directeur d'usine a tenté de défendre le résultat de son activité. Les propos de chacun ont été enregistrés et vous sont communiqués en tant que contrôleur de Gestion afin de vous permettre de clarifier au PDG la situation générale de la « SPD ».

Propos du Directeur Arouna BOISSY : Je pense avoir réalisé une performance, dans la mesure où le coût moyen de mon produit s'élève **2 223,9 F** et est nettement inférieur au prix de vente moyen du produit de l'ordre **5 423,9 F** pour une activité réelle de **2 500** unités commercialisées. Mon Point-mort est le 01 octobre 2017, soit **9** mois. J'ai affiché un très fort taux de marge de **70 %**.

Propos du Directeur Jean-Pierre WANE : Je ne peux pas vous dire tout de suite mon chiffre d'affaires que j'estime quand même positif, mais peut-être insuffisant. Connaissant le votre, il doit être possible de le déterminer à l'aide des extraits simplifiés d'états financiers. Je peux vous dire qu'avec l'introduction d'une mécanique de précision, mon coût fixe est ramené à un montant raisonnable, le votre restant toutefois **1,5 fois** plus élevé que le mien. Mais en brut, j'ai vendu **5 000** unités de mon produit et mon coût variable moyen est de **171,74 F**. Mon coût fixe direct s'élève à **248 637,5 F** grâce à la technologie. Il représente le **1/3** du votre.

TRAVAIL A FAIRE 1

1. Déterminer pour les deux usines les données de gestion manquantes et présenter les tableaux d'exploitation différentiels selon la méthode du coût spécifique (*Direct Costing* évolué).
2. Dire quelle est l'usine la plus compétitive des deux, et pourquoi.

DOSSIER N° 2 : ÉLABORATION DE LA PRÉVISION ET PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

Monsieur Abdel Kader DIAKHOUNPA suggère, au titre de l'exercice à venir 2018, des mesures de performance qui consistent pour l'usine « **CUISSON-VAP 2** » :

- à doubler la quantité du chiffre d'affaires et le résultat antérieurs, en ne changeant pas d'échelle de production ;
- et à répercuter la seule variation proportionnelle à l'activité du coût avec à cet égard un effet de levier d'exploitation de l'ordre de 0,667879982.

TRAVAIL A FAIRE 2

1. A partir du levier d'exploitation, déterminer la marge sur coût variable, puis le chiffre d'affaires et le seuil de rentabilité prévisionnels en valeur et en quantités de l'usine « **CUISSON-VAP 2** » (Arrondir les résultats au franc supérieur si nécessaire).
2. Calculer autrement en valeur et en quantités le seuil de rentabilité prévisionnelle de l'usine « **CUISSON-VAP 2** ».

Pour le mois de mai 2018, le contrôle de gestion, pour l'usine « **CUISSON-VAP 2** », recense les réalisations commerciales qu'il entend confronter aux prévisions attendues à la même période dans le cadre d'un tableau de bord tourné vers les clients.

	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
Chiffre d'affaires	618 811,88	581 188,12
Part de marché relative	0,625	0,587

TRAVAIL A FAIRE 3

1. Suivant la méthode « Objectif – Variable de mesure – Résultat », il vous est demandé d'organiser ces données dans un tableau de bord commercial en faisant apparaître les écarts.
2. Commenter les résultats du tableau de bord commercial.
3. Par rapport à la définition des indicateurs de performance, dire la différence qu'il y a entre le tableau de bord stratégique et le tableau de bord opérationnel (en considérant qu'il n'est pas retenu la forme de tableau de bord stratégique présenté par empilement des différents tableaux de bord opérationnels).



04/08/18
[Signature]
10

**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA
(DESCOGEF)**

SESSION 2018

EPREUVE : INFORMATIQUE

DUREE : 2 H

PARTIE 1 : QUESTION DE COURS (5 points)

- 1) **(2 points)** Une entreprise, dans le but d'améliorer son SI vous charge de préparer le Schéma directeur du système d'information 2018-2022. Indiquer par ordre chronologique les étapes utiles pour réaliser ce travail tout en indiquant le rôle de chaque étape.
- 2) **(2 points)** La conception et la réalisation d'un système d'informations par la méthode MERISE en dehors du schéma directeur, se fait en cinq grandes étapes. Dire lesquelles et expliquer, et, en deux ou trois lignes, le rôle de chacune.
- 3) **(1 point)** Dans la méthodologie ou approche MERISE, l'étude d'un système est vue sur 3 axes ou cycles que sont : les cycles ABSTRACTION, VIE et DECISION. Expliquer le rôle de ces cycles dans la mise en place d'un système d'information.

PARTIE 2 : TRAITEMENT DE TEXTE (3 points)

- 1) **(1 point)** Dans Word un saut de section

a)	Ajoute une nouvelle page avec une mise en page modifiable par rapport aux autres pages
b)	Ajoute une nouvelle page
c)	Ajoute un nouveau paragraphe
d)	Ajoute une mise en forme particulière

- 2) **(0.5 point)** Dans un document Word réalisé une année, les données de la colonne A ont été utilisées ; l'année suivante, le même fichier doit être actualisé en remplaçant successivement les années (Année 2009 deviendra 2010). Quel est l'ordre de remplacement qui permet de remplacer par la fonction remplacer les textes de la colonne A par celles de la colonne B

Ordre	Colonne A	Colonne B
a)	2009	2010
b)	2010	2011
c)	2011	2012
d)	2012	2013
e)	2013	2014

3) (0.5 point) Dans un traitement de texte, quels sont les caractères dits non imprimables ?

- a) Le caractère de tabulation
- b) Le point d'exclamation
- c) La marque de paragraphe
- d) Le symbole dollar
- e) Le tiret

4) (0.5 point) Quel(s) est(sont) la (les) propriété(s) propre(s) aux caractères ?

- a) Le soulignement
- b) Les réponses fausses
- c) L'alignement
- d) Le centrage
- e) La justification

5) (0.5 point) Qu'est-ce que la casse d'un mot ?

- a) C'est la coupure de mot en fin de ligne
- b) C'est le fait d'être en majuscules ou en minuscules
- c) C'est la police des caractères utilisés
- d) C'est la méthode utilisée pour déprotéger un document
- e) C'est le fait de trouver le mot de passe

PARTIE 3 : SYSTEME D'INFORMATION (6 points)

- 1) **(0.5 point)** Quels textes trouve-t-on fréquemment dans le champ "Objet" des courriels indésirables ?
- a) AIDEZ MOI SVP -
 - b) Confirmation de réservation
 - c) Attention, virus
 - d) Compte-rendu de la réunion du 22 mai 2017
 - e) Report du déjeuner à vendredi
- 2) **(0.5 point)** En quoi consiste l'hameçonnage (phishing)?
- a) à obtenir des renseignements personnels dans un but frauduleux
 - b) à envoyer un courriel à plusieurs personnes
 - c) à établir un lien entre deux correspondants
 - d) à attirer des clients
- 3) **(0.5 point)** Parmi les actions suivantes, lesquelles dupliquent un fichier sur un serveur distant ?
- a) L'envoi en pièce jointe à un courriel
 - b) Le changement d'extension
 - c) L'utilisation d'un pare-feu
 - d) La publication chez un hébergeur par FTP
 - e) Le dépôt dans son espace personnel de l'Environnement Numérique de Travail (ENT)
- 4) **(0.5 point)** Que permet de faire le protocole http?
- a) d'envoyer et recevoir des courriels.
 - b) de transférer des documents hypertextes
 - c) de dialoguer en temps réel.
 - d) de connecter deux machines entre elles.
 - e) d'échanger des données sécurisées.

- 5) **(4 points)** Différents logiciels concourent à l'atteinte des objectifs de la structure où vous travaillez. Les processus sont, pour la plupart automatisés. Le travail se fait avec 4 logiciels à savoir la **gestion budgétaire**, la **gestion commerciale**, la **paie** et la **comptabilité**, chacun des logiciels possédant une base de données. Bien que les processus soit autorisés, l'entreprise utilise beaucoup de papiers et beaucoup ressaisies de données se font encore au niveau des différents utilisateurs. Il vous est demandé de moderniser le SI en veillant à l'unité du système.
- a. Quelle démarche adoptée avec des exemples d'indicateur pour chaque étape ? **(3 points)**
 - b. Quelles solutions proposées vous après la démarche ? justifiez votre réponse **(1 point)**

PARTIE 4 ALGORITHMIQUE (6 points)

Un programme calcule les prélèvements selon la règle suivante.

- Un chiffre d'affaire de moins de 7.000.000 donne 2%
- Un chiffre d'affaire de 7.000.000 à 70.000.000 donne 5%
- Un chiffre d'affaire de plus de 70.000.000 donne 11%

Faire ressortir l'algorithme qui réalise cela.



Handwritten signature
(7)

**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA
(DESCOGEF)**

SESSION 2018

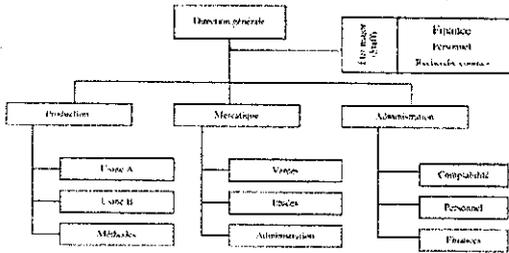
EPREUVE : MANAGEMENT

DUREE : 2 H

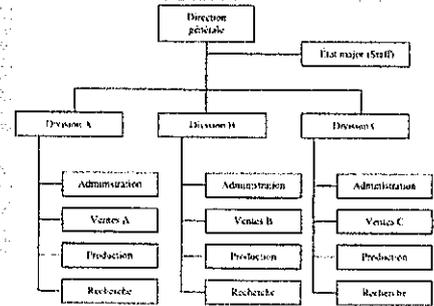
I - Questions de cours

- 1- Identifiez les types de structures représentées dans les organigrammes ci-après, puis traduisez-les dans la représentation graphique des organisations préconisée par Henry Mintzberg (schéma de cinq éléments). Indiquez également les autres auteurs qui ont éventuellement aussi étudié ces structures. (3 points)

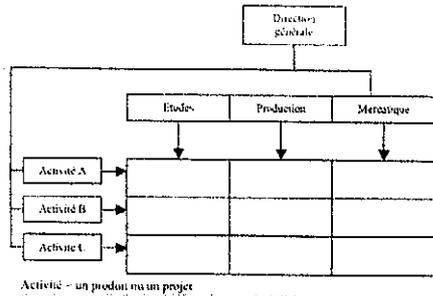
N° 1



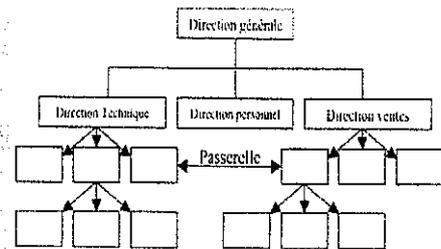
N° 2



N° 3



N° 4



- 2- Après avoir défini la notion d'objectif, présentez les grands éléments qui permettent de le saisir et les deux modes de fixation des objectifs (3 points);
- 3- Après avoir souligné, les contours de la stratégie de concentration, vous montrerez ses caractéristiques, avantages et les risques qui peuvent en résulter (3 points).
- 4- Quels sont les avantages et les inconvénients de l'internationalisation de l'entreprise ? (3points)

II - CAS : Groupe SEDIMA nioko bokk¹

Créé en 1976, le **Groupe SEDIMA**, dont le siège se situe à Rufisque Ouest, Autoroute à péage sortie n°9, se déploie dans le secteur avicole, l'agro-business, la minoterie et l'immobilier. L'aviculture reste son cœur de métier. **SEDIMA GROUP** est **spécialisé** dans la production et la commercialisation de poussins d'un jour, d'aliments de volaille et bétail, la distribution de matériels avicoles, d'œufs de consommation, la réalisation de projets avicoles clés en main.

Depuis 2014, **SEDIMA GROUP** s'est lancé dans la production de farine de blé tendre avec la production de farine boulangère, pâtisseries et biscuitières.

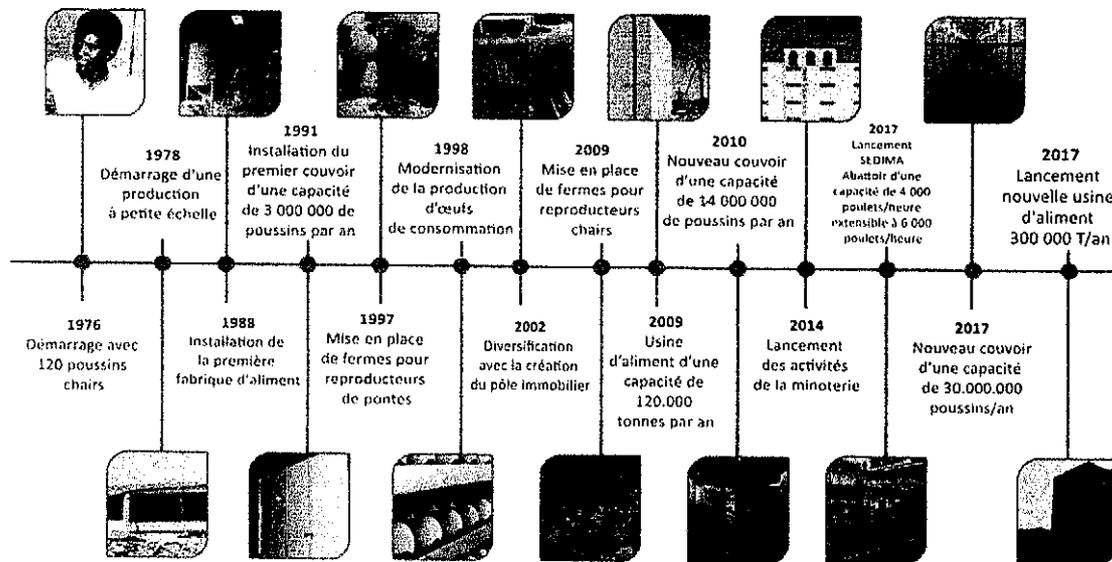
En 2017, le Groupe élargit son activité dans la commercialisation de poulets prêts à cuire (PAC). La marque de poulet commercialisée par le groupe est « Ter'hal ».

Les quatre pôles d'activité de la SEDIMA sont donc : L'aviculture, l'abattoir de poulets, la minoterie et l'immobilier. Plus récemment la SEDIMA a décidé d'avoir des activités financières.

Selon le Président Directeur Général monsieur **Babacar NGOM**, l'histoire de l'entreprise est assez riche et mériterait d'être contée aux jeunes générations qui ont besoin de modèles pour trouver la voie qui peut mener au succès entrepreneurial dans un contexte aussi difficile que celui de l'Afrique caractérisé par de multiples pesanteurs rendant très difficile sinon impossible la conduite efficace des affaires.

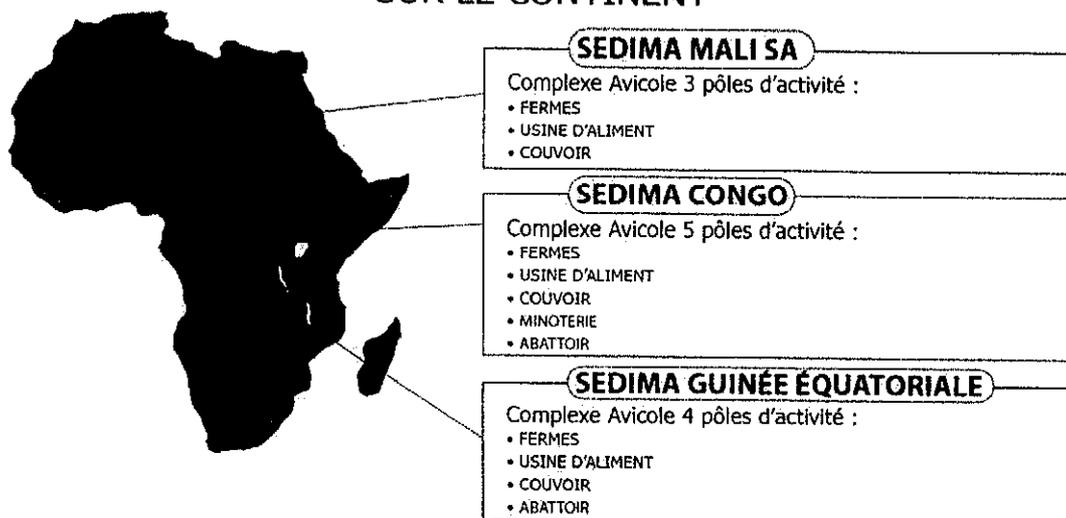
Le schéma ci-dessous retrace le chemin assez long et difficile parcouru par le fondateur de SEDIMA depuis que l'aventure a commencé en 1976.

¹ Toutes les informations utilisées dans le cas sont disponibles dans le site web de la Sedima : [http:// :www.sedima.com/](http://www.sedima.com/).



La Sedima est un groupe dynamique qui a évolué très vite en adoptant une stratégie de diversification et d'internationalisation de ses activités. Les modalités d'internationalisation adoptées par le groupe sont assez variées et couvrent l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

SYNTHESE DES PROJETS D'EXPANSION SUR LE CONTINENT



La SEDIMA dispose d'un réseau de partenaires à travers le monde notamment : Cobb, Fasoli, Big Dutchman, Provimi, Arion, Hy-Line et Novogen. Grâce à ces partenaires, le groupe a accès à toute l'innovation et la technologie de pointe dans le domaine de l'aviculture qui constitue son cœur de métier.

L'Équipe dirigeante

Selon la Direction du groupe : « La mission est d'œuvrer pour atteindre l'autosuffisance alimentaire en rendant le poulet et l'œuf accessibles aux populations grâce à une politique de mise sur le marché d'intrants avicoles d'excellente qualité (poussins, aliments, équipements et matériels avicoles) aux meilleurs prix ».

« Un vaste programme d'investissements couplé à une trentaine d'années d'expériences, une grande capacité d'innovation ont permis à la SEDIMA d'être, aujourd'hui, un des leaders sur le marché au Sénégal et dans la sous-région. Une forte volonté de diversification a conduit l'entreprise à l'agriculture, l'agro-industrie, l'immobilier et la finance afin d'accompagner l'émergence du continent africain ».

Pour réaliser cette performance exceptionnelle, le groupe s'appuie sur une équipe dynamique et engagée dont le socle est constitué par la famille du président-fondateur.

NOM ET PRENOMS	FONCTIONS
M. B. N.	Président – Fondateur
MME N. N. C.	Vice – Présidente
MME D. S. S.	Vice - Présidente Exécutive
MME B. A. B. N.	Directrice Générale
MME K. O. S.	Directeur Financier et Comptable
M. S. B.	Directeur Administratif et Services Généraux
M. N. S.	Directeur Commercial
M. N. A.	Directeur des Productions Animales
DR D. Y.	Directeur Technique
M. S. K.	Directeur Maintenance
M. D.	Digital Manager
C. H. F.	Analyste marketing
M. L. T.	Responsable informatique
A. L. F.	Responsable RH Chargé de recrutement et du développement personnel

Chiffres clés de la SEDIMA

Les performances du groupe ont permis, en quelques années, d'atteindre une capacité d'offre appréciable, ce qui a rendu nécessaire, malgré le potentiel national restant important, à l'internationalisation des activités.

Activités	Couvoir	Usine d'aliment	Abattoir	Moulins
Indicateurs	Poussins/an	Tonnes/heure	Poulets/heure	Tonnes/an
Capacités	40 000 000	450 000	600 000	70 000

« La filière avicole sénégalaise, à l'instar des pays de la CEDEAO, est l'une des filières agroalimentaires les plus porteuses d'espoir pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique ». C'est ainsi que tous les pays de la CEDEAO ont retenu l'aviculture au titre des cinq spéculations agricoles stratégiques.

Descriptif des produits des activités avicoles du groupe SEDIMA

Activités	Caractéristiques et produits
FERMES DE REPRODUCTIONS D'ŒUFS DE TABLE	Production : œufs de table
	Capacité : 1 000 000 poules
	Type de fermes : Élevage et Productions
COUVOIR	Productions : Poussins Chair et Pontes
	Capacité : 44 000 000 poussins/an
	Souche : Cobb, Hy-Line & Novo
FERMES DE REPRODUCTEURS	Productions : œufs à couvrir Chair et Pontes
	Capacité : 250 000 poules
	Types de fermes : élevage & production
USINE ALIMENT	Production : Aliment Volaille & Bétail
	Capacité : 420 000 tonnes/an
	Gamme : Chair, Ponte et tous ruminants

La viabilité des activités du secteur avicole sénégalais a été renforcée par des mesures conservatoires prises par le gouvernement du Sénégal depuis 2006². Ces mesures ont permis d'appliquer une interdiction systématique de toute importation de volaille au Sénégal. La conséquence de cette interdiction est la croissance rapide du secteur et le développement de l'emploi directe qui se porte aujourd'hui à 50 000 emplois directs et 200 000 emplois³ indirects. Lors d'une visite récente effectuée par le Ministre du commerce au nouveau site de la SEDIMA, il a réaffirmé la volonté du gouvernement sénégalais de maintenir l'interdiction des produits de volaille, ce qui est de nature à conforter la situation de toutes les entreprises du sous-secteur.

² Arrêté interministériel du 24 novembre 2005

³ Déclaration du ministre du commerce du Sénégal, M. Alioune SARR, lequotien.sn du 21 juin 2018.

Peut-on cependant, croire que l'avenir d'une entreprise qui a largement profité des mesures conservatoires du gouvernement est rose si on sait que plusieurs projets d'investissement directs étrangers dans le secteur de l'aviculture sont en cours de réalisation dans le pays ?

Travail à faire :

La stratégie de la SEDIMA est assez performante car l'entreprise croît régulièrement et se développe. Les raisons de ce succès sont nombreuses et tiennent à la fois aux conditions de l'environnement et aux capacités internes de l'entreprise. Le profil du président fondateur et de ses collaborateurs est certainement à prendre en considération pour comprendre l'aptitude de cette entreprise à exploiter les opportunités de l'environnement africain, en général, celui du Sénégal en particulier.

L'organisation est une composante déterminante du management stratégique. En effet, une cohérence doit toujours exister entre les options stratégiques et les moyens organisationnels mis en œuvre pour les exécuter. En répondant aux questions suivantes,

1- Il vous est demandé d'expliquer le succès économique de l'entreprise à partir d'une analyse des conditions de l'environnement et de la situation interne (SWOT). Vous appuierez votre argumentation en précisant les options stratégiques adoptées par l'entreprise au niveau du choix des domaines d'activité et au niveau concurrentiel. (4 points).

2- Selon vous la structure fonctionnelle adoptée par l'entreprise se justifie-t-elle au regard de la diversification et l'internationalisation des activités appliquées par l'entreprise ? Justifiez votre réponse. (4 points)

08/08/18
[Signature]
12



**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA
(DESCOGEF)
SESSION 2018**

**EPREUVE : TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES ET
PROBLEMES DE GESTION**

DUREE : 5 H

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

DOSSIER 1 : Analyse et choix stratégiques (40 points)
DOSSIER 2 : Évaluation des performances et gestion des ressources humaines (40 points)
DOSSIER 3 : Structure financière et création de valeur actionnariale (20 points)
DOSSIER 4 : Absorption de filiale (20 points)
TOTAL : **120 points**

Le sujet comporte les 12 annexes

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie

Présentation du sujet

Le groupe CCBA est un groupe familial implanté dans les régions Dakar et de Kaolack. Il a pour activité la vente de véhicules neufs et de véhicules d'occasion, ainsi que la réparation de véhicules (ou service après-vente, SAV). La société CCBA exerce une activité de vente de véhicules multimarques asiatiques et européennes.

Le groupe CCBA possède 5 établissements de concession automobile, qui commercialisent les véhicules de 6 marques différentes.

Le groupe CCBA comprend une direction générale qui le supervise, une direction « Finances Comptabilité et Contrôle de gestion », une direction « Qualité et Achats », une direction « Marketing » et une direction « Ressources Humaines ». Le comité de pilotage stratégique est présidé par le Président Mara AW et M. Elimane SINE et comprend les directeurs des quatre fonctions précitées.

Le comité de pilotage stratégique s'est réuni au début de l'année N+1 et a échangé sur trois thèmes.

- Comment le groupe CCBA peut-il continuer à se développer, avec quels modes de croissance et selon quels critères de choix ?
- Comment améliorer le pilotage des ressources humaines qui constituent un levier stratégique et créateur de valeur pour le groupe CCBA ?
- La structure financière a-t-elle un impact sur la création de valeur actionnariale ?
- Comment fusionner deux filiales ?

Le comité de pilotage stratégique a décidé de faire réaliser une étude approfondie sur ces quatre grandes questions.

DOSSIER 1 : ANALYSE ET CHOIX STRATEGIQUES (40 points)
--

Le groupe CCBA a l'ambition stratégique d'élargir son implantation régionale. La direction « Finances Comptabilité et Contrôle de gestion » pratique une veille stratégique et informe la direction générale des opportunités de rachat d'entreprises qui se présentent.

A l'aide des annexes 1 à 5, répondre aux questions suivantes :

1. **Sous forme de tableau, définir les stratégies de croissance mises en œuvre, leur intérêt et leurs limites. Se servir de l'histoire du groupe CCBA pour illustrer vos propos.**
2. **Après avoir rappelé les principes du modèle des cinq forces de Porter, appliquer ce modèle à l'analyse stratégique du groupe CCBA.**
3. **Donner la définition de la veille stratégique. Préciser quelles peuvent en être les modalités au sein du groupe CCBA.**
4. **Commenter la nature des données calculées par le groupe CCBA. Sont-elles satisfaisantes pour aider à la décision de rachat ?**
5. **En intégrant les aspects commerciaux, financiers et stratégiques, argumenter quant à la décision de rachat la plus pertinente. Pour chacun des aspects évoqués, justifier vos propos en vous appuyant sur les indicateurs proposés dans l'annexe 5 que vous jugez pertinents. Pour chaque indicateur retenu, rappeler sa signification et son apport à l'analyse.**

DOSSIER 2 : ÉVALUATION DES PERFORMANCES ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
(40 points)

PARTIE A

Le comité de pilotage souhaite, dans un premier temps, que vous l'aidiez à mieux prévoir la masse salariale du SAV pour l'année prochaine.

A l'aide des annexes 6 à 8, répondre aux questions suivantes :

1. **Indiquer en une vingtaine de lignes maximum en quoi la gestion de la masse salariale représente un enjeu fondamental pour une entreprise. Citer au moins quatre arguments en faveur de cette affirmation.**
2. **Si aucune autre modification n'intervient dans la composition du personnel, indiquer en utilisant une méthode de résolution indiciaire, quelle sera la masse salariale 2017 compte tenu des augmentations envisagées.**
3. **Définir et calculer les effets de ces mesures générales et catégorielles sur la masse salariale : effet de niveau, effet de masse, effet de report. Réaliser ce travail par catégorie de salariés et en prenant le soin de définir chacun de ces effets.**
4. **En déduire la masse salariale prévisionnelle de 2018 (toutes choses égales par ailleurs).**
5. **Vérifier la relation entre les trois effets pour la catégorie « Electriciens ».**

PARTIE B

Le comité de pilotage est conscient de la difficulté de maintenir des compétences stratégiques au sein du groupe et cherche à mesurer l'impact de l'évolution de la composition salariale en termes de compétences.

A l'aide des annexes 5 à 7, répondre aux questions suivantes :

6. **Après avoir défini le concept de compétence, rappeler ce que recouvre la gestion des compétences et décrire le processus de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).**
7. **En vous appuyant sur le processus GPEC décrit à la question précédente, proposer un diagnostic pour les carrossiers et peintres.**
8. **Le comité de pilotage cherche à mieux analyser les variations de la masse salariale des carrossiers et des peintres entre 2016 et 2017. Il vous demande de chiffrer le montant global de variation de la masse salariale puis d'en distinguer les différents effets (effectifs, structure professionnelle, structure d'ancienneté, salaires). Commenter vos résultats.**

Dossier 3 : Structure financière et création de valeur actionnariale

Suite aux critiques d'un membre du comité de pilotage sur la structure financière du groupe, vous êtes invité à éclairer le Comité de pilotage sur la question suivante :

La structure financière a-t-elle un impact sur la création de valeur actionnariale ?

Il est attendu de la part du candidat de répondre de manière précise et structurée à la question posée en vous référant aux théories et aux pratiques financières et en vous appuyant sur les deux textes figurant en annexe (annexes 9 et 10).

NB. Il vous est demandé de limiter votre réponse à 3 pages au maximum sur votre copie d'examen.

Dossier 4 : Absorption de filiale

Les dirigeants du groupe CCBA ont décidé de procéder à une fusion de deux sociétés du groupe dans des conditions précisées en annexes 11 et 12.

Travail à faire

- 1. Quelle est la modalité d'évaluation des apports dans ce cas de figure ?**
- 2. Calculer le mali de fusion puis comptabiliser l'opération de fusion dans les comptes de la société CCBA ALIMENTAIRE en prenant soin de justifier vos réponses.**
- 3. Après la confusion de patrimoine, comment la société CCBA ALIMENTAIRE doit-elle traiter comptablement les engagements de retraites de la société PRIDOUX. Justifiez votre réponse. Le cas échéant, passer les écritures comptables nécessaires.**

Annexe 1 – Historique du Groupe CCBA

Le groupe CCBA est le résultat de l'effort d'une famille et s'étend sur trois générations. M. Bara AW, garagiste carrossier créa le garage AW dans les années 1960. Il était alors distributeur exclusif des véhicules et pièces détachées RENAULT et s'implanta à DAKAR. Très vite, l'activité prit de l'extension et un deuxième site fut ouvert à KAOLACK. Les deux entités présentaient alors une double activité :

- ventes de véhicules neufs et d'occasions ;
- réparations des véhicules avec atelier spécifique de carrosserie et ventes de pièces détachées.

Dans les années 1970, M. AW poursuivit son implantation géographique en ouvrant deux nouveaux sites : THIES et TOUBA.

En 1980, au départ en retraite de M. AW, l'ensemble de son activité en faisait un acteur incontournable dans la distribution des véhicules RENAULT dans la région.

Son fils Djamil et sa fille Sabine reprirent l'activité familiale : ils continuèrent l'expansion de l'entreprise en rachetant des garages dont les propriétaires partaient en retraite et étendirent leur implantation régionale. Très vite, ils réorganisèrent leur société sur la base suivante encore valable actuellement : chaque garage devient une SARL d'exploitation, filiale à 100 % d'une holding : CCBA. Celle-ci est détenue à 49 % par chacun des dirigeants sous la forme d'une société anonyme, le reste du capital étant réparti entre plusieurs membres de la famille. Les terrains et les bâtiments sont constitués en SCI contrôlées par CCBA Investissement, filiale à 100% de la holding.

Les sociétés d'exploitation versent un loyer en contrepartie de l'utilisation des terrains et bâtiments, de l'ordre de 5 % de leur valeur. Dans la plupart des cas, CCBA Investment détient les SCI à 100 %. Parfois, le cédant souhaite conserver des parts de la SCI, dans laquelle CCBA Investment détient toujours une participation majoritaire. La constitution et la gestion des SCI sont suivies par la holding avec l'appui du groupe immobilier SALOUM IMMO sis à Touba Sandaga.

Dans les années 2000, le groupe poursuit sa stratégie de croissance. Comme il perçoit des constructeurs automobiles des marges liées au volume des ventes de voitures, plus les ventes de voitures sont élevées et plus les marges perçues sont fortes d'où la nécessité d'atteindre une taille critique pour dégager une rentabilité et une rentabilité positives. Le rachat de garages est l'un des principaux moyens de cette stratégie. C'est pourquoi la direction « Finances Comptabilité et Contrôle de gestion » pratique actuellement une veille stratégique et informe la direction générale des opportunités de rachat de concessions automobiles qui se présentent.

En 2001, pour des raisons de normes des cabines de peinture, une société distincte fut créée pour y loger l'activité de carrosserie : les ateliers de carrosserie des différents sites furent regroupés dans une structure ad-hoc, Carrosserie CAYOR, dont l'objet est d'assurer les activités de tôlerie peinture conformément aux normes en vigueur. En termes d'implantation physique, les ateliers de Carrosserie CAYOR, peuvent être situés dans les locaux de certains garages ou dans des locaux construits spécifiquement pour cette activité. Cette dernière solution est privilégiée car elle permet à l'entreprise concernée de développer plus facilement son activité en dehors du groupe (auprès d'une clientèle d'autres garages ne disposant pas des équipements nécessaires). Du fait de la lourdeur des investissements nécessaires, certains ateliers de tôlerie ont été créés sous forme de filiale commune avec des garages partenaires tandis que, dans d'autres cas, le groupe assume la totalité de l'investissement.

En 2002, suite au décès accidentel de Djamil AW, son gendre, M. Elimane SINE entre à la direction de l'entreprise. La holding devient CCBA. La nouvelle équipe dirigeante profite de la déréglementation en matière de distribution pour étendre son influence sur la région sur deux axes :

- poursuite du rachat de garages dont les propriétaires souhaitent céder leur activité ;
- parrainage pour aider des cadres du groupe à ouvrir ou à reprendre un site tout en profitant de la force du groupe pour les négociations avec les constructeurs, le marketing et la publicité. Dans ces cas, une filiale commune est créée entre le groupe CCBA et le futur dirigeant. Par principe, le groupe est majoritaire dans le capital mais la direction est laissée au cadre associé.

Aujourd'hui la société CCBA est la holding consolidante des sociétés suivantes :

- **filiales de premier rang** : CCBA Investment (88%), Garage du Saloum (100%), CCBA Occasion en OR (100%), CCBA Auto Saloum (100%), Espace Auto (100%), CCBA Auto centre (100%), CARROSSERIE Royale (100%), SINE Investissement (90%).
- **filiales de second rang** : CCBA véhicules utilitaires, ESPACE AUTO TOUBA, CCBA KAOLACK, SINE KAHONE et SINE DIAMNIADIO.

La société CCBA est détenue par deux associés principaux :

- Mme Sabine MANGANE (née AW) pour 42 %, fille du fondateur ;
- Mme Safiétou SINE (née AW) pour 35%, petite-fille du fondateur.

M. Elimane SINE (époux de Safiétou) détient 10 % des titres, le reste du capital est détenu par d'autres membres de la famille. Mesdames MANGANE et SINE et Monsieur SINE sont liés par un pacte d'actionnaires.

Sur l'année 2016 le groupe CCBA a commercialisé 4 940 véhicules neufs en hausse de 2,4% par rapport à l'année dernière dont 1 600 Volkswagen, 670 Audi, 300 Seat, 300 Skoda, 1 400 Renault, 170 Dacia, 500 Toyota et 5 000 véhicules d'occasions pour un chiffre d'affaires total consolidé de 167 milliards de francs. Son activité s'étend sur 5 sites principaux ; il a signé 5 parrainages avec d'anciens cadres et son effectif est de 334 personnes.

À la fin de l'exercice 2016 la structure financière du groupe affiche 60 % de capitaux propres et 40 % de dettes.

Le groupe CCBA a été classé 4^{ème} dans une étude sur l'état de la distribution automobile en 2016 dont les principaux résultats sont fournis ci-après :

Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
Nom	CFAO	SERA	SEN AUTO	CCBA	AMG	Ndeysane SA
Nombre de marques	20	3	1	7	5	1
Ventes de véhicules neufs (en millions)	127 000	10 091	6 050	4 940	4 250	2 960
Ventes de véhicules d'occasion (en millions)	101 500	6 080	5 944	5 000	1 850	3 224
Nombre de sites	10	6	4	5	2	1
Effectif	9 10	530	430	334	390	267

Annexe 2 : Le marché de la distribution automobile

La distribution automobile est une distribution organisée : elle est définie par le constructeur automobile (le fournisseur) qui impose un certain nombre de critères qualitatifs (dimension et agencement des locaux, formation du personnel...) et quantitatifs (volumes de véhicules achetés, pièces et accessoires...) à respecter afin de pouvoir afficher l'enseigne de la marque.

Les acteurs sont aussi nombreux que différents, mais surtout complémentaires : constructeurs, filiales de constructeur, concessionnaires ou distributeurs, agents, réparateurs agréés pour arriver en bout de chaîne au client.

Les constructeurs et leurs filiales

Le constructeur est l'élément premier de cette distribution puisqu'il crée, fabrique, commercialise et organise le réseau de distribution automobile. Les filiales sont les « antennes locales » dans les pays où sont implantés les constructeurs. Les filiales jouent le rôle d'importateur et de distributeur central au sein d'autres pays dans lesquels le constructeur souhaite commercialiser ses produits. Les filiales détenues à 100% par les constructeurs ou juridiquement indépendantes de la maison-mère jouent le rôle d'intermédiaire entre le constructeur et son réseau de distribution ; ce sont elles qui négocient les tarifs pour le réseau, déterminent le marketing produit et les stratégies de distribution et adaptent la communication au pays où elles sont implantées.

Les distributeurs ou concessionnaires sont de trois types.

D'une part, les **succursales gérées par le constructeur** forment le réseau propre. La succursale joue le rôle de concessionnaire. Pour un constructeur, l'avantage d'une telle structure est de pouvoir maîtriser la vente de ses produits. Implantées au sein des grandes villes ou des zones à forte valeur ajoutée, les succursales sont de vraies vitrines de démonstration pour les constructeurs. Les constructeurs en profitent pour donner la meilleure image de leur marque avec des espaces très accueillants (ce sont elles qui adoptent en premier les évolutions du type « nouvelle identité de marque »).

À leur côté, figurent les **distributeurs indépendants**, ou appartenant à un groupe. Les distributeurs et groupes de distributeurs sont liés par un contrat de concession de plusieurs années définies par le constructeur qui leur octroie le droit de vendre ses produits. Il existe, depuis la réforme de 2002, deux types de contrat de concession : le *contrat de distribution exclusive* (une zone géographique dédiée pour la vente) ou *de distribution sélective* (basé sur des critères quantitatifs et qualitatifs définis par le constructeur). Avec un tel système de distribution sélective et exclusive, le consommateur peut trouver dans toute la France, voire même en Europe, un concessionnaire prêt à lui entretenir ou à lui réparer son véhicule en cas de problème, même s'il ne l'a pas acheté au sein de cette concession. Cette disposition est une des obligations imposées aux concessionnaires.

Un distributeur est le client direct du constructeur, puisque c'est lui qui achète les véhicules auprès du constructeur et non l'automobiliste (client final). Son activité principale consiste à vendre des véhicules et des services aux particuliers ou aux entreprises et d'assurer le service après-vente des véhicules vendus, mais aussi de tous ceux de la marque ou d'autres marques.

Toutefois, la seconde activité de la concession consiste à revendre ses véhicules auprès de son réseau secondaire constitué d'agents commerciaux ou de garages indépendants. À la différence d'une succursale, le distributeur dispose officiellement d'une certaine autonomie dans la mise en place de sa stratégie commerciale et marketing... Seul, le distributeur n'a pas de réel pouvoir de négociation face au constructeur. Voilà pourquoi, d'achats en rachats, sont nés de véritables groupes, qui arrivent à peser dans les négociations avec les constructeurs et qui peuvent distribuer une ou plusieurs marques.

Les **agents ou apporteurs d'affaires** jouent le rôle de distributeurs mais, contrairement à ces derniers, ils ne traitent pas directement avec les constructeurs ou leurs filiales, soit parce qu'ils ne répondent pas aux exigences de la marque, soit parce qu'ils ne souhaitent pas s'engager dans un contrat de concession avec un constructeur. Néanmoins, l'agent commercial doit signer un contrat tripartite avec le concessionnaire et le constructeur, ainsi le constructeur peut tout de même garder un œil sur l'activité secondaire réalisée par ses distributeurs. En règle générale, les agents commerciaux sont implantés dans de petites villes et dans les campagnes et sont situés dans la zone géographique dans laquelle intervient le concessionnaire qui leur revend ses produits.

Pour un agent, l'activité principale consiste souvent à entretenir et à réparer les véhicules et accessoirement à vendre des véhicules.

Les **réparateurs** sont les descendants directs des garagistes d'antan. Là aussi, il existe deux catégories. Les « représentants officiels de la marque » qui sont agréés par celle-ci et peuvent donc afficher son enseigne. On trouve aussi des garages indépendants qui n'ont aucun lien avec les constructeurs. Ils peuvent être soit totalement indépendants (il en existe encore quelques-uns, dans les campagnes généralement) ou rattachés à un réseau de garagistes type Feu Vert ou Norauto.

Les **mandataires** achètent des véhicules au nom de leurs clients, en particulier au sein de l'Union Communautaire.

La **grande distribution** joue un rôle marginal pour l'instant, mais elle peut commercialiser des véhicules neufs depuis l'ouverture de la concurrence par le droit communautaire.

Internet n'est utilisé par les constructeurs que comme un outil d'information et de relation client, la vente revenant au concessionnaire. Mais de nombreux sites permettent d'acheter des véhicules, soit neufs par des mandataires, soit d'occasion.

Les clients

On en distingue quatre catégories.

Les **particuliers** représentent les clients les plus nombreux et préférés des constructeurs. En moyenne chaque année, la vente aux particuliers représente entre 60% et 70% des ventes des constructeurs. Ce sont les ventes les plus rentables car les remises sont moins élevées sur des ventes « uniques ». Mais la clientèle particulière est aussi la plus difficile à conserver. Elle est volatile, non pas pour abandonner l'automobile, mais pour aller de constructeurs en constructeurs.

Les **professionnels** représentent une clientèle qui a des besoins spécifiques et avec laquelle il est plus facile d'établir une relation durable si l'on sait lui apporter un service de qualité.

Les **loueurs** sont devenus aujourd'hui des clients importants de l'industrie automobile. Ils comptent pour les constructeurs (avec des contrats négociés nationalement et directement entre les entités) mais également pour les distributeurs, avec de plus en plus d'agences de locations indépendantes ou franchisées, qui achètent directement les véhicules au distributeur sans que s'en mêle le constructeur.

L'État, les collectivités locales et les grandes entreprises sont aussi une clientèle importante. Chaque année, ce sont en effet près de 15 000 véhicules qui sont achetés par ces clients. Chez les constructeurs, des services dédiés à la vente aux « grands comptes » (État et grandes entreprises) ont été développés.

La vente de véhicules rapporte peu mais permet toutefois d'attirer de nouveaux clients pour ensuite les fidéliser. Particuliers et entreprises sont de plus en plus clients de la location, car les dernières offres,

LOA (location avec option d'achat) et LLD (location longue durée) sont devenues avantageuses, en proposant des formules « tout compris » : location du véhicule, assurance et entretien. Même les distributeurs ont dû, avec ces nouvelles offres, se transformer en loueurs, ce qui n'est pas leur métier premier, mais constitue une adaptation aux nouvelles tendances de consommation automobile.

Annexe 3 : Caractéristiques du secteur des concessionnaires automobiles

La concession est un mode de vente très courant dans le secteur de la distribution automobile.

Le concessionnaire automobile est lié par un contrat avec son concédant, constructeur ou importateur qui lui donne le droit de vendre, d'entretenir et de réparer des véhicules sur une aire géographique déterminée. Il dispose en outre souvent de son propre service de réparation rapide. Chaque année, le concessionnaire renouvelle le contrat ou signe un avenant. Les obligations de ce contrat sont nombreuses. Celui-ci est incessible et exclusif au seul bénéfice du concédant. Il impose d'appliquer les méthodes de commercialisation du concédant qui détermine lui-même le territoire d'activité. La clause la plus importante du contrat soumet le concessionnaire à des quotas de vente sur lesquels sont calculées les marges versées par le concédant au concessionnaire. Le concessionnaire finance lui-même ses stocks constitués de véhicules neufs, véhicules d'occasion et pièces de rechange.

Sous l'effet des évolutions de la réglementation communautaire, le contexte concurrentiel s'est intensifié avec l'introduction du principe de multimarques qui permet à un même concessionnaire de représenter plusieurs constructeurs, d'autant que la clientèle professionnelle s'adresse directement aux constructeurs pour constituer ses flottes et que les transactions de véhicules d'occasion se font de plus en plus entre particuliers.

Comme le secteur du commerce automobile est confronté à une diminution de son activité en volume, le concessionnaire cherche à développer, à côté du respect des plans volumes imposés par le constructeur, tout un ensemble de services annexes plus rémunérateurs : financement, contrat de location, d'assurances ou des formules de financement tout compris sur lequel il est commissionné.

Dans ce contexte, les professionnels privilégient la diversification en offrant un ensemble de services complémentaires (service de réparation ou SAV, vente d'accessoires automobiles, distribution de carburant...). En outre, les distributeurs mettent l'accent sur les véhicules récents, encore sous garantie, et surtout sur leur valeur ajoutée (service après-vente et possibilités de financement).

Annexe 4 : Données chiffrées 2016 sur les filiales de premier rang du groupe CCBA

Données commerciales

	GARAGE DU SALOUM	CCBA AUTO SALOUM	ESPACE AUTO	CCBA AUTO CENTRE
Ventes de véhicules	27697,5	70925	21625	53288,75
Ventes de pièces	945	2475	1952,5	3306,25
Ventes de services	2748,75	9556,25	5953,75	6517,5
Chiffre d'affaires net (en millions francs)	31391,25	82956,25	29531,25	63112,5
Implantation	<i>En zone industrielle, proche d'une ville de 30 000 habitants</i>	<i>7 sites en périphérie des villes du département</i>	<i>Implantée en ville, trois sites</i>	<i>Regroupement de 5 sites</i>
Vente de véhicules neufs	<i>80% particuliers</i>	<i>50% particuliers, 50% grands comptes</i>	<i>80 % particuliers</i>	<i>80 % particuliers</i>

Données financières

	Garage du Saloum	CCBA AUTO SALOUM	Espace Auto	CCBA AUTO CENTRE
Résultat d'exploitation (en millions francs)	265	911,25	1567,5	123,75
Résultat financier (en millions francs)	-136,25	-151,25	-537,5	-320
Résultat exceptionnel (en millions francs)	2,5	66,25	15	236,25
Impôts sur les sociétés (en millions francs)	20	538,75	905	0
Résultat net (en millions francs)	111,25	287,5	140	40
Rentabilité des capitaux propres	4,11 %	4,76 %	7,17 %	1,10 %
Profitabilité	0,35 %	0,35 %	0,47 %	0,06 %
Rotation de l'actif	3,414	4,170	3,963	3,893
Passif/capitaux propres	3,401	3,293	3,814	4,451
Taux de marge brute sur véhicules	11,66 %	15,96 %	12,40 %	11,88 %
Taux de marge brute sur pièces	20,24 %	17,42 %	21,77 %	20,42 %
Valeur ajoutée (en millions francs)	4788,75	17007,5	7208,75	10181,25
Excédent brut d'exploitation (en millions francs)	1210	5085	2556,25	3073,75
CAF (en millions francs)	435	2771,25	702,5	2695
Crédit clients (en jours)	20,44	25,83	17,92	24,53
Crédit fournisseurs (en jours)	46,18	49,64	54,09	43,14
Délai de rotation des stocks Véhicules	78,39	63,69	67,45	57,70
Délai de rotation des stocks de pièces	229,91	138,71	173,77	95,32

Par simplification, retenir un taux de TVA de 20%.

Données techniques

	Garage du Saloum	CCBA AUTO SALOUM	Espace Auto	CCBA AUTO CENTRE
Effectifs global	31	78	41	64
dont compagnons	17	36	24	31
CA Véhicules/ (CA véhicules & SAV)	88,23 %	85,50 %	73,23 %	84,43 %
Taille show room * en m ²	4 500	15 300	5 000	12 000
Taille SAV en m ²	3 000	5 400	1 200	4 300
VA/ Effectif	124	174	141	127
EBE/ Effectif	31	52	50	38
CA véhicules /m ² show room *	5	4	3	4
CA SAV/ compagnons	174	267	264	254

* Hall d'exposition

Annexe 5 : Informations relatives à deux possibilités de rachat de garage

	Projet 1	Projet 2
Implantation	Ville de 30 000 habitants dans le Sud, très bonne notoriété	Implantation récente à proximité d'un gros centre commercial d'une ville de 60 000 habitants
Effectif global	10	13
dont compagnons	6	8
Structure clientèle	Ventes nettes = 80% particuliers	Ventes nettes = 60% particuliers, 40% grands comptes

(en millions francs)

BILAN – ACTIF	Projet 1	Projet 2	BILAN - PASSIF	Projet 1	Projet 2
Concessions brevet	2,5	2,5	Capital	516,25	657,5
Terrains	125	287,5	Réserves	443,75	290
Constructions	187,5	337,5	Résultat	42,5	10
Installations techniques	22,5	28,75	<i>Total capitaux propres</i>	1002,5	958,75
Autres immos corporelles	307,5	702,5	Provisions pour risques	1,25	0
Autres immos financières	37,5	48,75	Dettes	0	0
<i>Total actif immobilisé</i>	682,5	1407,5	Établissement de crédit	793,75	1600
Encours services	32,5	142,5	Autres dettes financières	281,25	316,25
Véhicules	1647,5	1983,75	Acomptes sur commandes	16,25	21,25
Pièces détachées	165	185	Dettes fournisseurs	988,75	1306,25
Créances clients	550	942,5	Dettes fiscales et sociales	266,25	215
Autres créances	272,5	211,25	Dettes sur immobilisations.	55	472,5
Disponibilités	42,5	7,5	Produits constatés d'avance	1,25	1,25
Charges constatées d'avance	15	11,25			
<i>Total actif circulant</i>	2725	3485			
TOTAL ACTIF	3407,5	4891,25	TOTAL PASSIF	3407,5	4891,25

CHIFFRE D'AFFAIRES	Projet 1	Projet 2	RESULTAT	Projet 1	Projet 2
Ventes de véhicules	10258,75	14023,75	Résultat d'exploitation	98,75	32,5
Ventes de pièces	350	870	Résultat financier	- 50	- 83,75
Ventes de services	1017,5	1713,75	Résultat exceptionnel	1,25	62,5
<i>Chiffre d'affaires net</i>	9 301	13 287	Impôts sur les sociétés	-7,5	0

Indicateurs	Projet 1	Projet 2
Fonds de Roulement Net Global	1397,5	1468,75
Capitaux propres/dettes longues	0,93	0,500
Rentabilité des capitaux propres	4,18 %	1,10 %
Profitabilité en %	0,36 %	0,06 %
Rotation de l'actif	3,412	3,395
Passif/Capitaux propres	3,398	5,103
Taux de marge brute sur véhicules	11,66 %	11,88 %
Taux de marge brute sur pièces	20,24 %	20,42 %
Valeur ajoutée	1773,75	2678,75
Excédent brut d'exploitation	448,75	808,75
Capacité autofinancement	161,25	708,75
Crédit clients (en jours)	20,44	24,53
Crédit fournisseurs (en jours)	46,18	43,14
Délai de rotation des stocks Véhicules	65,93	57,70
Délai de rotation des stocks Pièces	229,91	95,32
Taille show room en m ²	1 500	1 800
Taille SAV en m ²	600	800

Annexe 6 – La réparation automobile (ou Service Après-Vente)

Etat des lieux

Cette activité regroupe la réparation des véhicules automobiles, des pièces, des sièges et des systèmes électroniques de ces véhicules, le montage des accessoires et pièces, l'entretien courant (lavage, vidange, remplacement de pare-brises et de pneumatiques...).

Jusqu'à l'entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2002, du règlement communautaire n° 1400/02, les réseaux de constructeurs, composés des agents, concessions et succursales assumaient la vente de véhicules neufs et d'occasion, leur entretien et réparation, dans le cadre des services après-vente. Avec la réglementation communautaire, les concessionnaires ne sont plus les seuls à pouvoir effectuer le service après-vente des véhicules de la marque. En effet, il est possible à tous les professionnels du secteur d'obtenir un agrément pour assurer le service après-vente jusque-là réservé exclusivement aux concessionnaires. Cet agrément peut être demandé auprès de plusieurs constructeurs. La nouvelle réglementation impose à ces derniers de diffuser leurs fiches techniques initialement réservées exclusivement à leurs concessionnaires. Cette évolution réglementaire profite aux enseignes de réparation rapide et aux garagistes indépendants. Le règlement n° 1400/02 est arrivé à la fin de sa validité le 31 mai 2010.

Les règles communautaires, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2010, confirment la volonté de la commission communautaire de renforcer la concurrence sur le marché de l'entretien et de la réparation automobile entre réparateurs agréés et réparateurs indépendants afin d'introduire des baisses de prix. Ces règles permettent notamment :

- de faciliter l'accès par les réparateurs aux informations techniques des constructeurs nécessaires pour la réparation ;
- d'utiliser des pièces détachées d'autres marques que celles recommandées par le constructeur.

Les constructeurs restent cependant encore leaders dans le secteur de l'entretien-réparation avec environ 30 % de parts de marché. Mais ils sont attaqués de toutes parts, notamment sur le marché des véhicules hors garantie qui est soumis à une forte concurrence notamment avec les spécialistes comme Midas ou Speedy ou encore les centres spécialisés en automobile (Norauto, Feu Vert). Pour faire face, les constructeurs présentent des gammes de pièces moins onéreuses comme Motrio (pour Renault) ou Eurorepar (pour Citroën).

Le secteur de la réparation et de l'entretien de véhicules a profité de l'extension du parc automobile, de l'augmentation de la durée de vie des véhicules et du renforcement des contrôles techniques (tous les deux ans au lieu de trois, sanctions accrues). De plus, face à la technicité croissante des véhicules, les réparations effectuées par les particuliers eux-mêmes sont moins fréquentes. Ces derniers se contentent désormais de réaliser l'entretien courant, laissant aux professionnels les interventions plus techniques. Mais cette technicité croissante contraint les garagistes à employer du personnel plus qualifié et acquérir du matériel de pointe, ce qui alourdit les charges de personnel et les investissements.

Le marché de la réparation et de l'entretien des automobiles est sensible aux mêmes facteurs conjoncturels et structurels que le marché de l'automobile. L'activité de l'entretien et de la réparation de véhicules automobiles s'est fortement repliée ces dernières années en raison notamment :

- de la fiabilité croissante des véhicules qui conduit, à parc constant, à une réduction du nombre de pannes ;
- de l'instauration de la prime à la casse et du bonus écologique - qui ont dopé les ventes de véhicules neufs au détriment du parc de véhicules nécessitant un entretien ;
- du report de ce type de dépense par les ménages face aux pressions sur leur pouvoir d'achat.

Des revalorisations tarifaires ont été pratiquées par les professionnels pour, en partie tout du moins, répercuter l'augmentation du coût de la main-d'œuvre et des investissements.

Perspectives

Les activités de réparation et d'entretien sont encore dominées par les réseaux des constructeurs et une multitude de garagistes indépendants (regroupés ou non en réseaux). L'entretien et la réparation comprennent pour une large part les succursales, les concessions et les points de vente agréés des constructeurs, qui conservent la maîtrise de l'après-vente pour les réparations couvertes par la garantie du constructeur.

Afin de capter et de fidéliser la clientèle, certains opérateurs diversifient leur activité en intégrant progressivement l'ensemble des métiers afin de répondre à la tendance actuelle, à savoir la réparation rapide et les centres automobile. Mais le marché reste encore largement occupé par des garagistes indépendants de très petite taille n'ayant pas nécessairement les moyens pour se lancer dans des politiques de diversification.

Une autre tendance doit être signalée : l'attraction pour la clientèle professionnelle. En effet, présents sur le marché post-garantie constructeur des particuliers, les centres « automobile » proposent des prix attractifs à la clientèle professionnelle car le marché des flottes d'entreprise apparaît comme un bon relais de croissance.

Dans ce contexte, les garagistes ayant intégré un des réseaux multimarques des constructeurs (Eurorepar, Motrio) ou liés aux centrales d'achat de grossistes (Autoprime, Garages AD) ou encore sous-traitant le service après-vente de concessionnaires, pourront conserver un volume d'activité et équilibrer les rapports de force avec l'amont de la filière. Pour les grands opérateurs, le maillage du territoire exhaustif et pertinent représente une garantie de proximité et de services aux consommateurs. Il constitue donc un outil de conquête et de fidélisation des clients. Il est à ce titre un des grands facteurs clés de succès dans ce secteur.

Les garagistes indépendants qui obtiennent un agrément de service après-vente auprès d'un ou de plusieurs constructeurs peuvent mieux affronter la concurrence des réseaux sous enseignes car l'obtention d'agréments auprès des constructeurs constitue une garantie de qualité de services et de prix pour des consommateurs.

Annexe 7 – Les métiers de la réparation automobile

Le manque de main d'œuvre qualifiée, et notamment d'électromécaniciens, est un fait notable. La sous rémunération du travail en atelier reste une pratique fréquente. Le secteur a également recours aux jeunes en formation par le biais de l'apprentissage (24 600 jeunes apprentis, stagiaires ou contrats aidés en 2009 dans le secteur automobile d'après le Conseil national des professions de l'automobile).

Pour exercer l'activité de réparation et d'entretien automobile, il faut être titulaire d'un CAP ou d'un BEP, ou d'un diplôme ou d'un titre homologué de niveau égal ou supérieur. À défaut, il faut pouvoir justifier d'une expérience professionnelle de six années effectives, acquise en qualité de travailleur indépendant ou de salarié dans l'exercice du métier.

L'activité de réparation et entretien automobile regroupe de nombreux métiers, parmi lesquels on peut distinguer les acteurs ci-après.

- **Le technicien de maintenance automobile** qui répare les organes mécaniques d'un véhicule, réalise les vidanges et sait démonter les moteurs. Il est également chargé de la mise au point du moteur. À ce titre, il programme l'allumage, la carburation, l'injection, la transmission, les systèmes de sécurité (airbag, ABS, GPS...). Il règle la plupart des parties mécaniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques.
- **L'électricien automobile** qui vérifie et répare les systèmes électriques et électroniques des véhicules : batterie, alternateur, climatisation, direction assistée, alarmes, vitres, etc. Il conseille les clients et installe de nouveaux équipements.
- **Le carrossier** qui est chargé de remettre les véhicules accidentés dans leur état d'origine. Il établit le diagnostic, choisit la méthode de réparation (en accord avec un expert), réalise celle-ci. Il travaille le métal comme le plastique.
- **Le peintre en carrosserie** qui redonne sa couleur d'origine aux pièces changées ou réparées. Pour cela, il prépare le véhicule en améliorant la qualité de la surface (couche anticorrosion, par exemple). Puis il prépare la peinture, l'applique et effectue les retouches et finitions nécessaires.
- **Le réceptionnaire** qui accueille le client, l'interroge sur ses besoins, propose des prestations et suit le dossier jusqu'à la restitution du véhicule. Il doit être un expert technique, capable de dialoguer aussi bien avec les clients qu'avec les techniciens.

Annexe 8 : Situation du personnel du service après-vente du groupe CCBA

A - Etat du personnel SAV

Sur les 310 salariés du groupe, 178 sont des personnels techniques rattachés au service après-vente (SAV). Celui-ci est chargé des activités d'entretien courant des véhicules (révision, lavage, vidange, remplacement de pneumatiques, pare-brise...) ainsi que de celles de réparation des parties mécaniques ou électriques et de carrosserie – peinture.

Pour ses activités techniques, le service après-vente est composé essentiellement de techniciens de maintenance automobile, d'électriciens automobiles, de carrossiers et de peintres.

Cette année en raison d'une conjoncture difficile, aucune augmentation n'a été accordée aux équipes du SAV. Or, plusieurs démissions sont intervenues et le groupe s'est trouvé confronté pour la première fois de son histoire au manque de main d'œuvre qualifiée puisqu'il n'a pas pu procéder à des recrutements totalement satisfaisants (en quantité et en qualité) pour compenser les départs. Le comité de pilotage souhaite par conséquent stopper l'hémorragie et a décidé d'accorder à la fois une augmentation générale collective de 3 % dès le 1^{er} janvier mais aussi une augmentation - réservée aux métiers les plus « rares » que le groupe souhaite fidéliser (électriciens et carrossiers) - de 1% devant prendre effet au 1^{er} juillet.

Au 31 décembre 2016 les salaires moyens des personnels de la société étaient répartis de la façon suivante :

	Salaires brut moyen mensuel, en euros, charges patronales incluses	Effectifs
Techniciens de maintenance	1 900	80
Électriciens	2 500	25
Carrossiers	3 000	53
Peintres	2 000	20

178

B – Personnel SAV et compétences

La concurrence des réparateurs en « services rapides » (Feu Vert, Norauto, Point S...) a incité le groupe à se positionner sur une expertise de niche pour fidéliser ses clients et gagner éventuellement des parts de marché. Le choix s'est porté sur l'expertise en carrosserie et en peinture. En effet, dans les services rapides, les mécaniciens n'ont pas le temps de redresser et de réparer les pièces et ne proposent que de les remplacer. Or, le remplacement systématique est onéreux pour les clients qui ne comprennent pas que ce savoir-faire n'existe plus et ont le sentiment qu'on les « pousse à la consommation ». CCBA se présente donc comme le garage « à l'ancienne » dans lequel le client trouvera de « vrais » mécaniciens et carrossiers, capables de réparer les voitures. Mais ces deux métiers (carrosserie et peinture) sont longs à apprendre et supposent beaucoup de pratique. Comme le dit Michel, carrossier depuis l'âge de 16 ans : « Il faut savoir sentir le moindre petit défaut, toutes les petites vagues et ondulations qui ne se voient pas à l'œil nu, rien qu'en passant sa main, en caressant la tôle ». Atteindre ce toucher-là ne s'obtient pas en 6 mois. Surtout quand on sait que le métier exige de plus en plus de finesse. « Aujourd'hui, les voitures sont beaucoup plus rondes. Regardez les nouvelles 206 ou les Mégane, les arrondis, les galbes un peu partout. Les tôles sont moins épaisses mais se déforment davantage ». La peinture exige, elle aussi, un vrai savoir-faire qui ne s'acquiert qu'avec une longue pratique et les conseils d'experts.

Il est cependant difficile de trouver une main d'œuvre qualifiée sur ces deux métiers, d'autant que la concurrence des services rapides se fait là aussi sentir. Julien, mécanicien automobile, a ainsi fait le choix de rejoindre un réseau de services rapides : « Quand j'ai commencé à chercher du travail, j'ai rencontré des difficultés. Je voulais travailler chez un concessionnaire, mais on me reprochait mon manque d'expérience et le fait que je n'ai qu'un CAP. En consultant les offres d'emploi, j'ai constaté que les services rapides automobiles proposaient des postes pas trop loin de chez moi. J'ai postulé et passé des tests. Je suis embauché depuis 1 an en CDI » et même s'il reconnaît que le travail y est routinier et très standardisé, il n'envisage plus de rejoindre un concessionnaire : « Je reste motivé, car je sais qu'il existe des possibilités d'évolution : j'ai envie de devenir chef d'équipe, voire chef de centre pourquoi pas ».

Aux jeunes embauchés – et notamment sur les métiers carrosserie et peinture – CCBA impose un parcours de type « compagnonnage ». Dans ses ateliers carrosserie et peinture, un carrossier compagnon (ou un peintre compagnon) est requis pour chaque apprenti-mécanicien qui y travaille. Cette norme vise à ce que les apprentis soient bien encadrés et progressent dans leurs connaissances et leurs pratiques. Les nouveaux embauchés débutent comme « apprentis 1^{er} niveau ». Ils deviennent « apprentis 2^{ème} niveau » après avoir complété 4 000 heures d'exercice. L'apprenti de deuxième niveau, après avoir complété 4 000 heures à ce titre, est admissible à un examen de qualification à l'issue duquel il peut se voir attribuer le statut de compagnon. S'il échoue à l'examen, il demeure apprenti 2^{ème} niveau mais reste admissible à l'examen de qualification qu'il peut présenter l'année suivante.

À l'heure actuelle, l'activité du SAV repose en très grande partie sur des salariés assez âgés, fidèles au groupe depuis de nombreuses années. La plupart d'entre eux fut embauchée par Sabine et Djamil dans les années 1990 pour leur savoir-faire et leurs compétences. Il est prévu que leurs départs à la retraite s'échelonnent sur les deux années à venir (2018 et 2019).

La structure professionnelle est la suivante :

(en euros)

	2016		2017	
	Effectif	Salaire moyen annuel	Effectif	Salaire moyen annuel
Carrossiers				
Apprenti 1 ^{er} niveau	10	12 000	10	12 467
Apprenti 2 ^{ème} niveau	15	24 000	8 - 7	24 967
Compagnon	28	51 000	15 13	53 055
Peintres				
Apprenti 1 ^{er} niveau	5	10 800	5	11 124
Apprenti 2 ^{ème} niveau	5	13 200	5	13 596
Compagnon	10	36 000	7 - 3	37 080

Annexe 9 : La création de valeur actionnariale

LES PRINCIPES DE LA CRÉATION DE VALEUR

1. L'entreprise a pour objectif de maximiser le patrimoine de ses propriétaires, c'est-à-dire la valeur des actions.

Le modèle qui sous-tend la création de valeur relève d'une approche contractualiste et patrimoniale de l'entreprise. Elle appartient à ses actionnaires qui choisissent les dirigeants et leur délèguent le pouvoir de gérer leur capital. Les rapports avec les salariés, les sous-traitants et les consommateurs relèvent de liens contractuels, plus ou moins stables, par lesquels chaque partenaire est susceptible de trouver un avantage, mais qui restent subsidiaires par rapport à l'objectif de création de valeur actionnariale.

Ce modèle, à un certain niveau de généralité, ne diffère pas de la théorie microéconomique standard. Il semble se généraliser dans la pratique, en dehors de tout débat sur ses présupposés philosophiques.

Certes, on peut trouver dans les systèmes comparés de droit des sociétés des conceptions différentes, faisant de l'entreprise une communauté organique qui doit faire prévaloir, à égalité avec ceux de ses propriétaires, d'autres intérêts prioritaires. Elles tendent à s'effacer devant l'approche dominante en raison de leurs moindres performances, comme en attestent les évolutions des économies japonaises et d'Europe continentale dans les années 90.

2. Pour créer de la valeur, il faut reconnaître que le capital a un coût.

Les fonds propres ne sont pas une ressource gratuite. Parce que les actions constituent un actif risqué, leurs détenteurs demandent un taux de rendement élevé. Si le capital n'est pas correctement rémunéré, il se réallouera vers d'autres secteurs susceptibles de lui fournir un rendement plus élevé. Dès lors, le coût des fonds propres ne se limite pas pour l'entreprise au paiement des dividendes (point de vue traditionnel qui prévaut dans les modèles d'évaluation des actions basés sur l'actualisation des dividendes). Il est le coût d'opportunité d'un placement alternatif et de même niveau de risque. Sa mesure est équivalente au rendement total (dividendes et plus-values en capital) des titres en capital du secteur et/ou du marché.

3. Si une entreprise n'a pas d'emplois dont le rendement soit supérieur au coût des ressources (fonds propres et dettes), il ne faut pas qu'elle cherche à investir ou à se diversifier de façon non optimale. Elle doit utiliser le cash-flow disponible en remboursant l'actionnaire, sous forme de dividendes exceptionnels ou de rachat d'actions.

Ces principes visent ainsi à fournir ex ante un critère d'évaluation de l'opportunité des investissements et ex post une mesure de la performance financière.

CONSÉQUENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR ACTIONNARIALE

1. Lorsque les stratégies de recentrage sur les métiers de base ne sont pas mises en œuvre par les dirigeants, les investisseurs les imposent.

Les marchés financiers exercent sur les émetteurs une discipline afin qu'ils créent de la valeur et concentrent leurs activités. Les performances relatives des groupes diversifiés entraînent une déception des investisseurs et attirent les acquéreurs potentiels. Les offres publiques, souvent hostiles, sur des conglomérats ou entreprises multimétiers se font alors à des conditions intéressantes pour l'acquéreur et permettent la génération de plus-values par revente des activités non essentielles. La crainte des OPA constitue une incitation à la mise en œuvre d'une stratégie centrée sur la création de valeur actionnariale.

2. La création de valeur s'opère par une gestion économe des fonds propres

La recherche de la rentabilité cesse d'être quasi-exclusivement centrée sur la génération de marges par la compression des coûts et la maximisation des ventes. S'y ajoutent, parce que les fonds propres constituent la ressource la plus onéreuse, une politique de minimisation des actifs fixes (externalisation, débouclage des participations croisées, recours au crédit-bail) ou circulants (stocks zéro, créances zéro) ainsi que ce que l'on peut appeler "une gestion active du dénominateur" du ratio de rentabilité.

Afin de minimiser et ajuster en permanence leur capital, les entreprises font des plans de rachat qu'elles mettent en œuvre "au fil de l'eau" en fonction non seulement du comportement de leur titre mais aussi des nécessités d'une grande flexibilité dans l'ajustement du niveau des fonds propres.

On voit également réapparaître, mais c'est surtout le cas aux États-Unis, un certain recours au levier d'endettement. A la différence cependant de ce que l'on pouvait observer dans les années 70 où l'effet de levier était obtenu par une croissance positive mais différenciée des éléments du passif, il s'agit aujourd'hui d'une contraction des fonds propres associée à une moindre diminution de la dette.

3. Le développement du gouvernement d'entreprise

La volonté de promouvoir la création de valeur actionnariale s'affirme en parallèle avec celle d'avoir un Gouvernement d'entreprise transparent et efficient.

Les préoccupations sont en effet convergentes. Dans les deux cas il s'agit de faire en sorte que le jeu des pouvoirs au sein des organismes délibérants et exécutifs des entreprises favorise d'abord ceux qui en sont les propriétaires : les actionnaires. Les dirigeants ne sauraient poursuivre d'autres objectifs que la recherche des intérêts des actionnaires (prestige, diversifications non rentables, stratégie d'enracinement, instruments anti-OPA, dissociation entre droits de vote et détention d'actions, opérations dilutives...).

Pour cela, les actionnaires doivent être informés complètement et en temps opportun, confortés dans leurs pouvoirs (en particulier ceux de participer effectivement aux décisions et de déléguer à des administrateurs ayant les moyens d'exercer pleinement leur mission). Des structures de contrôle effectif des dirigeants doivent être mises en œuvre. C'est ainsi que l'on voit les actionnaires, leurs gestionnaires ou leurs représentants revendiquer un rôle de surveillance et parfois de proposition au moyen de l'exercice du vote lors des assemblées générales.

Au total, l'importance accordée à la création de valeur dans la définition des stratégies d'entreprises ainsi que dans l'évaluation de leurs performances consacre la place de l'actionnaire dans les systèmes économiques et sociaux contemporains.

La technostructure, dont Galbraith célébrait encore au début des années 60 dans "Le nouvel état industriel" le rôle central, entretient, de ce fait, avec les détenteurs du capital des relations plus équilibrées.

4. Un changement dans les modalités de rémunération des dirigeants et des salariés.

La sensibilisation des dirigeants et des salariés aux impératifs de la création de valeur entraîne le dépassement des formes traditionnelles de la relation salariale. La distribution de stock-options, les plans d'épargne, l'actionnariat direct des salariés dans leur entreprise ou l'épargne retraite constituent à la fois des incitations à la création de valeur et des modalités de réduction d'antagonismes traditionnels entre les apporteurs de facteurs de production.

Bulletin COB n° 346 Mai 2000

Annexe 10 : La structure financière du capital

L'hypothèse fondatrice de neutralité de la structure financière du capital apparaît moins convaincante lorsque la fiscalité des entreprises ou des investisseurs est prise en compte. Les coûts implicites liés à la possible faillite ou les coûts d'agence des fonds propres peuvent conduire les entreprises à rechercher un ratio optimal d'endettement. Les asymétries informationnelles ou des objectifs de signalisation sont susceptibles de pousser les entreprises vers une hiérarchisation du financement. Les dirigeants ne cherchent plus à optimiser le ratio d'endettement mais tentent de limiter le financement externe de dette ou de capital.

Cette étude sur le marché français confirme les résultats d'études antérieures réalisées sur le marché américain. Face à un besoin de financement, les entreprises françaises hiérarchisent leurs ressources financières en privilégiant les ressources internes d'autofinancement au détriment des ressources externes. Lorsqu'elles sont amenées à recourir à un financement externe, elles accordent une priorité à l'endettement aux dépens de l'augmentation de capital. Ainsi, la structure financière des entreprises françaises semble résulter plus de cette hiérarchisation des ressources de financement que de la recherche d'un ratio d'endettement optimal.

Extrait de la conclusion d'une étude réalisée par Eric Molay en Mars 2004 intitulée : « Structure financière du capital: tests empiriques sur le marché français », Université de Nice-Sophia-Antipolis

ANNEXE 11. Informations complémentaires portant sur la dissolution confusion

Le 01.07.2011, la société CCBA ALIMENTAIRE qui détient 100% de la société PRIDOUX décide de réaliser une fusion. Par simplification, il ne sera pas tenu compte de la fiscalité.

Bilan de la Société PRIDOUX au 30/06/2011(en euros)

ACTIF	Brut	Amort.	Net	PASSIF	Net
Immobilisations incorporelles	50 000	20 000	30 000	Capital (100 000 actions)	1 000 000
Immobilisations corporelles	900 000	200 000	700 000	Réserves	120 000
Immobilisations financières	80 000		80 000	Report à nouveau débiteur	- 1 500 000
Stocks	27 000		27 000	Résultat (perte)	- 80 000
Créances clients	280 000		280 000	Provisions pour risques et charges	15 000
Disponibilités	10 000		10 000	Emprunts	1 222 000
				Autres dettes	350 000
Total	1 347 000	220 000	1 127 000	Total	1 127 000

À cette date, le rapport d'experts en évaluation a fixé à 450 000 la valeur globale de la société. Cette évaluation a notamment tenu compte des ajustements suivants :

1. Une plus-value de 100 000 sur un brevet.
2. Une plus-value de 200 000 sur une construction.
3. Une provision pour indemnité de départ en retraite de 90 000 (la société PRIDOUX a opté dans ses comptes sociaux pour la non comptabilisation de ces engagements).
4. un fonds de commerce créé.

ANNEXE 12. Extrait du bilan de la Société CCBA ALIMENTAIRE au 30/06/2011

ACTIF	Brut	Dépréc.	Net	PASSIF	Net
100 000 titres PRIDOUX	800 000	350 000	450 000	Provisions (1)	150 000

(1) Provision pour engagements de retraite.



[Handwritten signature and initials]

**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA
(DESCOGEF)
SESSION 2018**

EPREUVE : TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES ET PROBLEMES JURIDIQUES

NB. Le plan comptable SYSCOHADA et les calculatrices sont autorisés. La mention KF = milliers de F (1 000 F). Le sujet comporte 4 dossiers distincts qui peuvent être traités dans l'ordre choisi par le candidat.

DUREE : 5 Heures

1.1 FONCTIONNEMENT JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE

- 1) Qui désigne ou renouvelle, qui peut récuser et qui peut révoquer les Commissaires aux comptes
- 2) Par quelles voies les associés de SARL peuvent-ils être consultés ?
- 3) Quel est l'organe d'administration approprié d'une SA avec 1 actionnaire, avec 2 actionnaires, avec 3 actionnaires et avec 5 actionnaires ? d'une SAS ?
- 4) Peut-on apporter des connaissances en informatique dans une SA ? dans une SARL ? dans une SAS, dans quelles conditions ?
- 5) Dans les SA, qui peut :
 - a) Nommer les membres du Conseil d'Administration ?
 - b) convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration ?
 - c) Fixer les indemnités de fonction des membres du Conseil d'Administration et leur répartition ?
 - d) Arrêter les comptes ?
 - e) Approuver les comptes ?
 - f) Autoriser et ratifier les conventions règlementées ?
 - g) Augmenter le capital ?
 - h) Capter des administrateurs ?
- 6) Proposer le calendrier des opérations pour approuver les états financiers de synthèse au 31 décembre N-1
- 7) Décrivez la procédure de reconstitution des capitaux propres, lorsque les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social

1.2 FISCALITE DIRECTE (5 POINTS)

En vous appuyant sur l'annexe 1 et avec un taux d'imposition pour 2017 de 25%, **calculer l'impôt dû** sachant que :

- 1) le bénéfice comptable est de 260 000 KF après déduction de toutes charges effectives
- 2) les dotations aux provisions non déductibles s'élèvent à 360 000 KF et les reprises de l'exercice correspondantes s'élèvent à 80 000 KF

3) les intérêts déduits sont de 120 000 KF pour un compte courant d'associé rémunéré à 12%. Le taux du guichet de prêt marginal de la BCEAO s'établit à 4,50 % pour 2017 et le capital de la société est totalement libéré,

4) les dividendes nets reçus des filiales détenues à plus de 60% s'élèvent à 180 000 KF après déduction de l'impôt sur les revenus de 20 000 KF

5) les plus-values de cession de titres de holdings dont le portefeuille est composé de 70% de titres de sociétés situées au sein de l'UEMOA et aucun engagement de réinvestir n'a été pris, sont de 65 000 KF

6) le solde du compte de Provisions règlementées pour Plus-value à réinvestir est à 50 000 KF et l'engagement de 3 ans non tenu a expiré en 2017

7) les revenus des Obligations d'Etats de l'UEMOA représentent 20 000 KF

8) le déficit de l'exercice 2014 était de 20 000 KF après la constitution d'amortissements réputés différés de 30 000 KF. Ces déficits et amortissements réputés différés n'ont pas encore été imputés sur les bénéfices fiscaux.

1.3 DROIT SOCIAL

Pour vous assister au calcul de la valeur actuelle de l'indemnité de retraite à comptabiliser au 31 décembre 2017 (Exercice N) pour un salarié, le Département de Gestion des Ressources humaines a collecté et a produit les informations qui suivent :

- Âge à la date d'embauche du salarié : 25 ans
- Date de départ à la retraite d'après la législation : 60 ans
- Date d'embauche : 01/01/N-9
- Salaire moyen annuel calculé sur la base des 12 derniers mois de l'exercice N : 6 995 472 F
- Taux de progression des salaires : 3% par an
- Taux d'intérêt des obligations émises par l'Etat (taux d'actualisation) : 6 %
- Nombre des départs moyens annuels des 3 dernières années : 6 salariés sur un effectif moyen de 200 salariés
- Probabilité de survie selon les tables de mortalité (sur 1 000 000) :
 - o à l'âge de 60 ans : 869 412 \
 - o à l'âge de 35 ans : 959 350)
- Taux de charges fiscales et sociales : 30 %
- La convention collective stipule que le salarié partant à la retraite bénéficierait de 20% du salaire moyen mensuel calculé sur les 12 derniers mois pour chacune des années écoulées, soit 7 mois pour un salarié après 35 ans de présence.

La valeur actuelle de l'obligation se calcule comme suit : [Indemnité future (Droits x salaire à l'âge de la retraite x ancienneté actuelle/ Ancienneté totale) x Probabilité de survie x Probabilité de survie x Facteur d'actualisation]] x (1 + Taux de charges fiscales et sociales).

Calculer cette valeur actuelle.

Les taux usuels retenus sont : $(1,03)^{35-10} = 2,09377793$ et $(1,06)^{-25} = 0,2329986$

DOSSIER 2. AUGMENTATION DU CAPITAL

La SA Epis d'orge basée à Abidjan d'un capital de 100 000 000 FCFA (10 000 actions de 10 000 FCFA) a été créée le 1^{er} juin 2008.

Ce capital entièrement libérée est composé de :

- SAS DONI 60% des actions ;
- M. AHIMI 25% des actions ;
- Mme MAR 5% des actions ;
- Mme KOFI 10% des actions.

Le conseil d'administration de la société est dirigé par Monsieur KONAN représentant de la SAS DONI et la direction générale a été confiée à M. AHIMI. Tous les associés sont membres du conseil d'administration.

M. KEITA est le commissaire aux comptes de la société depuis la constitution.

Le bilan de la SA Epis d'orge au 31.12.2016 est présenté en annexe 3. Elle a décidé d'augmenter le capital en numéraire en émettant 40 000 actions.

Les informations sur cette opération ont été communiquées en annexe 2.

Travail à faire

1. Quelles sont les diligences à accomplir dans le cadre de la fixation du prix d'émission ?
 - a. Par le conseil d'administration ?
 - b. Par monsieur KEITA ?
2. Faites la répartition des différents droits de souscription ;
3. Déterminez la valeur du Droit Préférentiel de Souscription ;
4. Dans le respect des dispositions juridiques, faites le traitement comptable dans les livres, de l'augmentation du capital de la SA Epis d'orge ;
5. Faites le traitement comptable du Droit Préférentiel de Souscription non exercé chez la SAS DONI.

DOSSIER 3. RESTRUCTURATION

La société anonyme KARIUS au capital de 1 000 000 000 (100 000 actions de 10 000) basée à Cotonou et dont l'actionnaire unique est la Société anonyme HYDRO CHIM au capital de 1 000 000 000 (100 000 actions de 10 000), basée à Ouagadougou.

Le capital d'HYDRO CHIM est réparti de la manière suivante :

- HOLDING AMINE 80%
- Monsieur AMINE 10%
- Madame DIALLO 5%
- Monsieur AMEVO 5%

Les assemblées générales extraordinaires ont décidé de la fusion le 15 janvier 2017 pour la société KARIUS et le 2 février 2017 pour la société HYDRO CHIM, sur la base des états présentés en annexe 4 et au 31.12.2016. La SA KARIUS absorbe la société HYDRO CHIM SA.

Travail à faire

- 1- Quelles sont les différentes étapes d'une opération de fusion ?
- 2- Quelles sont les diligences du commissaire à la fusion ?
- 3- Quelle est la date d'effet de cette fusion ?
- 4- Déterminez la parité d'échange et le nombre de titres à créer chez KARIUS.
- 5- Faites le traitement comptable des opérations de restructuration dans les livres de KARIUS.
- 6- Peut-on parler d'une conséquence fiscale de l'écart entre les valeurs comptables et les valeurs de fusion ? Pour quoi ?

DOSSIER 4. DIFFICULTES COMPTABLES ET NORMES IFRS (14 points)

Le Directeur financier de l'entreprise SYSCO vient d'apprendre que vous avez des connaissances solides en SYSCOHADA et en IFRS. Il veut profiter de votre présence au sein de l'entreprise pour vous poser des questions :

3.1 CHARGES IMMOBILISEES

- a) Notre entreprise présente au 1^{er} janvier 2018 un compte de charges immobilisées non amorties de 10 000 000 F correspondant à la facture du Notaire dont la durée résiduelle d'amortissement est de deux (2) ans. En IFRS, ces frais doivent être annulés. Indiquez-nous les schémas comptables sur 2018.
- b) Notre entreprise a également des Primes de remboursement inscrites, dans les Charges immobilisées en 2017 (différence entre la valeur nominale des obligations émises et la valeur de remboursement pour un montant supérieur de ces mêmes obligations).
Comment ces primes de remboursement sont-elles traitées en IFRS révisé ? Les intérêts de notre emprunt obligataire pour les périodes à venir s'élèvent à 120 000 000 F y compris ceux de 2018 de 30 000 000 F. Le solde du compte Prime de remboursement au 1^{er} janvier 2018 est de 24 000 000 F. Quelle sera l'écriture pour le rattachement de la prime de remboursement pour 2018 ?

3.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Comptabiliser les obligations actuelles en cours à la clôture de l'exercice et dont la qualification de provisions n'est pas remise en cause :

- Les engagements de retraite au titre de l'exercice 2018 qui s'élèvent à 250 000 000 F
- La perte de change latente sur les créances à LT non comptabilisée en charges (Ecart de conversion actif) est de 25 000 000 F
- Les provisions pour pensions au 31 décembre 2017 sont à comptabiliser au 1^{er} janvier 2018 pour la première fois pour 2 500 000 000 F.
- Les provisions pour les litiges payables dans 6 mois s'élèvent à 30 000 000 F, celles relatives aux pertes de change latentes sur les dettes payables à moins de 6 mois sont de 8 000 000 F.

3.3 COMPOSANTS ET FRAIS D'INSPECTIONS ET DE REVISIONS MAJEURES

Notre entreprise a acquis en début janvier 2018, un avion (Immatriculation TFZA) pour les déplacements du PDG et son équipe pour un coût de 2 millions de KF dont le prix peut être décomposé comme suit :

- Carlingue : 20% avec une durée de vie de 30 ans
- Moteurs : 45% avec une durée de vie de 15 ans
- Equipements techniques : 25% avec une durée de vie de 10 ans
- Sièges et aménagements intérieurs : 10% avec une durée de vie de 5 ans

La révision obligatoire qui entraîne des changements d'éléments est prévue tous les 2 ans et son coût représente 10% du coût des moteurs. Notre entreprise veut constater le composant Révision majeure dès l'acquisition de l'avion.

Notre législation fiscale ne reconnaît pas la décomposition des immobilisations corporelles et donc n'admet les dotations aux amortissements (de tous les composants) en déductibilité que sur la durée d'utilisation des moteurs qui représente la part la plus importante du coût d'acquisition.

Aidez-nous à constater les composants en janvier 2018, à constater le composant révision majeure dès l'origine et nous donner une indication sur les dotations aux amortissements comptables des 12 mois pour 2018, le niveau de déductibilité fiscale de ces dotations et la notion d'impôt différé Actif.

3.4 CONTRATS DE LOCATION

a) Contrat location-acquisition

Notre entreprise a conclu le 1/04/2018 avec un établissement financier un contrat de location-acquisition portant sur un matériel dont la valeur de marché est de 400.000 KF. Les modalités du contrat sont les suivantes :

- un versement initial : 80.000 KF
- durée du bail : 4 ans
- 16 loyers trimestriels de 24.000 KF versés à terme échu
- Option d'achat du bien à la fin de la 4^{ème} année pour 12.000 KF.

On estime que la valeur résiduelle du bien à la fin de la période de location sera de 28.000 KF. L'option d'achat (12.000 KF) étant largement inférieure à la valeur résiduelle du bien (28.000 KF), on peut considérer que l'option sera exercée.

Les paiements minimaux s'élèvent à :

- un versement initial de 80.000 KF,
- 16 versements trimestriels de 24.000 KF,
- un versement final de 12.000 KF au titre de la levée de l'option d'achat,
- la valeur résiduelle non garantie qui s'élève à 28.000 KF – 12.000 KF = 16.000 KF.

Compte tenu de ces éléments, le taux d'intérêt implicite du contrat (taux trimestriel) est le taux i tel que :

$$400.000 \text{ KF} = 80.000 \text{ KF} + \sum_{t=1}^{16} \{24.000 / (1+i)^t\} + 12.000 / (1+i)^{16} + 16.000 / (1+i)^{16}$$

La résolution de cette équation donne un taux trimestriel $i = 2,96\%$, c'est-à-dire un taux annuel de $(1,0296)^4 - 1 = 12,4\%$.

En actualisant les paiements minimaux au taux d'intérêt implicite du contrat, on obtient une dette de location-acquisition de : $80.000 \text{ KF} + \sum_{t=1}^{16} \{24.000 / (1,0296)^t\} + 12.000 / (1,0296)^{16} = 389.915 \text{ KF}$.

Le tableau d'amortissement de la dette et de paiement des intérêts se présente comme suit :

Date	Flux (1)	Intérêts (2) = (4) x 2,96%	Remboursements (3) = (1) - (2)	Capital restant dû (4)
		2,96%		
				389 915
1/04/N	80 000		80 000	309 915
1/07/N	24 000	9 173	14 827	295 088
1/10/N	24 000	8 735	15 265	279 823
1/01/N+1	24 000	8 283	15 717	264 106
1/04/N+1	24 000	7 818	16 182	247 923
1/07/N+1	24 000	7 339	16 661	231 262
1/10/N+1	24 000	6 845	17 155	214 107
1/01/N+2	24 000	6 338	17 662	196 445
1/04/N+2	24 000	5 815	18 185	178 260
1/07/N+2	24 000	5 276	18 724	159 536
1/10/N+2	24 000	4 722	19 278	140 258
1/01/N+3	24 000	4 152	19 848	120 410
1/04/N+3	24 000	3 564	20 436	99 974
1/07/N+3	24 000	2 959	21 041	78 933
1/10/N+3	24 000	2 336	21 664	57 270
1/01/N+4	24 000	1 695	22 305	34 965
1/04/N+4	36 000 (1)	1 035	34 965	0
Totaux	476 000	86 085	389 915	

Les 36 000 KF (1) se décomposent en 24.000 KF de loyer et 12.000 KF de levée de l'option d'achat.

Passer les écritures de l'actif et de la dette locative et la ventilation de la redevance pour l'exercice 2018.

b) Contrat location simple

Notre entreprise a également conclu le 1^{er} janvier 2018, un bail de 6 ans pour un loyer mensuel de 10 000 avec une franchise de loyers des 9 premiers mois de l'année N en contrepartie d'un engagement ferme de 6 ans pris par le bailleur. Dans cette situation, il nous a été dit que nous avons 2 méthodes de comptabilisation de la charge : soit l'économie du loyer est constatée sur le premier exercice, soit cette économie de loyer est étalée conformément aux normes IFRS linéairement sur toute la période non résiliable du contrat.

Développez-nous ces 2 méthodes et leurs écritures.

3.5 DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

a) Immobilisations individualisées

Nous avons acquis un équipement pour 400.000 KF au début de N-5. Il est amorti linéairement sur 10 ans, soit un amortissement annuel de 40.000 KF. A la fin de N-2, cet équipement a été déprécié de 72.000 KF en raison de l'apparition d'un indice de perte de valeur. A fin N, l'indice de perte de valeur a disparu et cette dépréciation ne semble plus justifiée et doit être reprise.

Indiquez-nous le niveau de la reprise que nous pouvons effectuer.

b) Groupe d'actifs immobilisés

Nous avons également quelques immobilisations pour lesquels nous ne trouvons pas de valeur individuelle sur le marché. Par contre, nous sommes en mesure d'effectuer le test de dépréciation sur un ensemble du groupe d'actifs immobilisés. La valeur nette comptable des différents éléments du groupe d'actifs immobilisés se rapportant au secteur d'activité de notre entité s'établit à 4 000.000 KF à fin décembre N et se ventile de la manière suivante :

Fonds commercial	400.000
Terrain	800.000
Bâtiments	2 000.000
Matériels de sondages	800.000

	4 000.000

Le test d'évaluation de ce groupe d'actifs effectué au 31 décembre 2017 donne la valeur actuelle de 3 000 000 KF.

Proposez nous l'affectation de la dépréciation de 1 000 000 KF.

ANNEXE 1

« Chapitre 3 : Exonérations

Article 8

Les Etats membres prennent les dispositions pour exonérer de l'impôt sur les bénéfices les personnes et activités prévues à l'article 9.

En dehors de ces cas, les Etats membres n'accordent pas de franchise d'impôt sauf les exonérations prévues dans le Code des investissements ou dans les codes particuliers (code minier, code pétrolier ou autres).

Article 9

Sont exonérés de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux :

1) Les plus-values provenant de la cession, en cours d'exploitation, d'éléments de l'actif immobilisé, si dans la déclaration des résultats dudit exercice, le contribuable prend l'engagement de réinvestir en immobilisations, dans ses entreprises situées dans les Etats de l'UEMOA, avant l'expiration d'un délai fixé par l'Etat membre, une somme égale au moins au montant de ces plus-values majoré du prix de revient des éléments cédés.

Le délai indiqué à l'alinéa précédent ne peut excéder trois ans.

Si le emploi est effectué dans le délai prévu ci-dessus, les plus-values distraites du bénéfice imposable viennent en déduction du prix de revient des nouvelles immobilisations, soit pour le calcul des amortissements s'il s'agit d'éléments d'actif amortissables, soit pour le calcul des plus-values réalisées ultérieurement.

2) Les produits bruts des participations d'une société mère dans le capital d'une société filiale, déduction faite d'une quote-part représentative des frais et charges.

Les Etats membres déterminent les modalités de déduction de cette quote-part qui ne peut être inférieure à 5% du produit net des participations.

Ce régime fiscal des sociétés mères et filiales s'applique lorsque les quatre conditions ci-après sont cumulativement remplies :

- la société mère et la société filiale sont constituées sous la forme de sociétés par actions ou à responsabilité limitée ;
- la société mère et sa ou ses filiales ont leur siège social dans l'un des Etats membres de l'UEMOA et sont passibles de l'impôt sur les bénéfices ;
- les actions ou parts d'intérêts possédées par la première société représentent au moins 10% du capital de la seconde société ;
- les actions ou parts d'intérêts susvisées sont souscrites ou attribuées à l'émission et sont inscrites au nom de la société ou que celle-ci s'engage à les conserver pendant deux années consécutives au

moins sous la forme nominative. La lettre portant cet engagement doit être annexée à la déclaration des résultats.

Lorsque les produits de participation ne sont pas éligibles au régime des sociétés mères et filiales ci-dessus, la société participante n'est soumise à l'impôt sur les bénéfices sur lesdits produits que sur une part représentative d'au moins 40% du produit des participations.

3) Les plus-values provenant de la cession de titres de participation par les sociétés de holding de droit national si le portefeuille desdites sociétés est composé d'au moins 60% de participation dans les sociétés dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'UEMOA.

4) Les intérêts des emprunts obligataires et tous autres titres d'emprunts émis par les Etats membres et leurs collectivités décentralisées.

Les Etats membres peuvent exonérer les intérêts d'emprunts destinés à financer les secteurs sociaux de base.

Article 13

Sont considérés comme charges déductibles, notamment :

1) ...

4) les amortissements linéaires réellement comptabilisés, dans la limite de ceux qui sont admis d'après les usages, y compris ceux qui sont réputés différés en période déficitaire.

Les Etats membres déterminent la valeur minimale pour laquelle l'amortissement des biens doit être pratiqué ;

5) les provisions constituées en vue de faire face à des pertes et charges nettement précisées et que les événements en cours rendent probables ;

6) les intérêts servis aux associés, à raison des sommes qu'ils mettent à la disposition de la société en sus de leur part de capital, quelle que soit la forme de la société, à condition que le taux d'intérêt ne dépasse pas le taux d'escompte de la BCEAO majoré de trois points et que le capital social soit entièrement libéré ; »

Annexe 2 : Informations complémentaires

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 2017 a décidé de l'augmentation du capital en fixant un prix d'émission à 11 000 FCFA.

Tous les anciens associés ont un droit préférentiel de souscription et ont été invités à souscrire à titre irréductible :

- La SAS DONI a décidé d'exercer les trois-quarts de ses droits préférentiels de souscription en cédant le reste ;
- Mme MAR a décidé en plus de ses droits à titre irréductible d'exercer 150 droits à titre réductible ;
- Mme KOFI a décidé en plus de ses droits à titre irréductible d'exercer 300 droits à titre réductible ;
- Monsieur AHIMI a décidé en plus de ses droits à titre irréductible d'exercer 2 000 droits à titre réductible.
- En cas de rompus, les plus grands actionnaires céderont leurs droits aux plus petits.

Annexe 3 : Extrait Etats Financiers

Bilan Epis d'orge au 31.12.2016 en KF

Libellé	Brut	Amort/Prov	Net	Libellé	Montant
				Capital	100 000
Immobilisations incorporelles	8 350	3 200	5 150		
Immobilisations corporelles				Résultat	12 000
Terrain	15 000	-	15 000	Report à nouveau	8 600
Bâtiments, installations	77 300	12 300	65 000	Réserves	2 350
Matériels	9 250	4 250	5 000		
				Provisions	12 000
Stocks	50 000	10 000	40 000	Emprunt	35 000
Fournisseurs, avances versées	3 500		3 500		
Clients	19 000		19 000	Dettes commerciales	7 150
Autres créances	3 000		3 000	Dettes fiscales et sociales	4 500
				Autres dettes	2 000
Trésorerie	35 000		35 000	Trésorerie	7 050
TOTAL	220 400	29750	190 650	TOTAL	190 650

Annexe 4 : Informations sur l'opération de restructuration

Bilan KARIUS au 31.12.2016 en KF

Libellé	Brut	Amort/Prov	Net	Libellé	Montant
				Capital	1 000 000
Immobilisation corporelles					
Bâtiments	150 000	35 000	115 000	Résultat	40 000
Matériels	578 300	150 000	428 300	Report à nouveau	-128 600
Prêts	20 000		20 000	Réserves	12 400
Stocks	230 000		230 000	Dettes financières	70 000
Créances clients	128 000		128 000		
Autres créances	23 000		23 000		
VMP	19 000		19 000	Dettes commerciales	10 500
Trésorerie	45 000		45 000	Dettes fiscales et sociales	4 000
TOTAL	1 193 300	185 000	1 008 300	TOTAL	1 008 300

Notes sur l'évaluation de KARIUS :

- Il est tenu compte d'un impôt différé passif de 76 800 000 FCFA.
- La valeur réelle des bâtiments est estimée à 318 000 000 FCFA.
- Un fonds commercial est évalué à hauteur de 150 000 000 FCFA.

Bilan HYDRO CHIM au 31.12.2016 en KF

Libellé	Brut	Amort/Prov	Net	Libellé	Montant
				Capital	1 000 000
Logiciels	12 500	6 000	6 500		
Terrain	50 000		50 000	Résultat	105 000
Bâtiment	435 000	50 000	385 000	Report à nouveau	145 700
Matériels	127 000	72 000	55 000	Réserves	72 200
Titres de participation	1 000 000		1 000 000		
VMP	12 000		12 000		
Stocks	600 000		600 000	Emprunt	435 000
Clients	98 000		98 000	Dettes commerciales	450 000
Autres créances	18 000		18 000	Dettes fiscales et sociales	32 600
Trésorerie	16 000		16 000		
TOTAL	2 368 500	128 000	2 240 500	TOTAL	2 240 500

Notes sur l'évaluation de HYDRO CHIM :

- L'évaluation du terrain est à 375 000 000 FCFA.
- La valeur réelle des bâtiments est estimée à 510 000 000 FCFA.
- Une plus-value de 50 000 000 FCFA sur les matériels.
- Une dette fiscale non prévue en comptabilité est évaluée à 22 900 000 FCFA.
- Les VMP sont composées des obligations.
- La trésorerie est composée de l'avoir en banque.
- Dettes sociales de 12 600 000 FCFA.



02/08/18
[Handwritten signature]

DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA

(DESCOGEF)

SESSION 2018

EPREUVE : TECHNIQUES ET GESTION FINANCIERES

DUREE : 4H

SUJET DE L'ÉPREUVE DE TECHNIQUES ET GESTION FINANCIÈRES

Cette épreuve comporte trois dossiers indépendants :

DOSSIER 1 : POLITIQUE FINANCIÈRE

DOSSIER 2 : DIAGNOSTIC FINANCIER ET ÉVALUATION DE L'ENTITÉ

DOSSIER 3 : FINANCE DE MARCHÉ

SOMMAIRE ANALYTIQUE

DOSSIERS	CONTENU	DURÉE	BAREME
DOSSIER 1	<p style="text-align: center;"><u>Politique financière</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Rentabilité économique d'un projet sans investissement initial▪ Décision de financement : arbitrage emprunt/location-acquisition	1h15	20 points
DOSSIER 2	<p style="text-align: center;"><u>Diagnostic financier et évaluation de l'entité</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Analyse dynamique par le Tableau de flux de trésorerie• Évaluation de l'entité par les options réelles	1h45	28 points
DOSSIER 3	<p style="text-align: center;"><u>Finance de marché</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Taux actuariel brut, swap de taux d'intérêt, appels de marge sur les marchés organisés	1h	12 points
TOTAL		4 H	60 points

DOSSIER 1 : POLITIQUE FINANCIERE (25 POINTS)

Cas n°1: Rentabilité économique d'un projet sans investissement initial (10 points)

La société **INVESAS** installée dans tous les pays de l'espace UEMOA vend des matières premières, principalement sur le marché européen qu'elle achète sur le marché africain. Le coût d'achat des marchandises vendues inclut des frais accessoires comme le frêt qui représente à lui seul 4% du chiffre d'affaires.

Une opportunité se présente à la société **INVESAS**. Cette opportunité consiste à acheter un bateau à 250 millions payables par fractions égales sur 10 ans par amortissement constant. La société arrêtera donc de payer les frais de frêt et paiera les charges liées au bateau soit 10% du coût des intermédiaires, et au remboursement du crédit. Les dirigeants hésitent et se demandent s'il faut réaliser cet investissement. Ils souhaitent étudier la rentabilité économique d'un tel projet.

➤ Mission

1. Etudier la rentabilité économique de ce projet d'achat du bateau à partir du calcul de la VAN (annexe 1).
2. A partir du calcul de la VAN relative au paiement du frêt, dire si les dirigeants opteront pour l'achat du bateau ou continueront-ils à payer le frêt ?

Annexe 1

<i>C (En millions)</i> ^{Eléments}	N	N+1	N+2
Chiffre d'affaires	1 750	2000	1900
Coût d'achat des marchandises vendues	1475	1660	1577
Coût des intermédiaires	105	120	114

- Taux d'actualisation : 12%
- Taux d'impôt sur le bénéfice : 25%

Cas n°2 : Décision de financement : arbitrage emprunt/location-acquisition (10 points)

La direction générale de la société FINANCIAS décide de réaliser un investissement et s'interroge sur le choix du financement et ses conséquences sur la rentabilité des capitaux propres investis.

L'investissement sera financé selon la structure financière suivante :

Le montant total de 30 000 000 dont 28 500 000 de matériel et 1 500 000 de besoin de financement d'exploitation sera financé à hauteur de 18 000 000 par fonds propres, et à hauteur de 12 000 000 par recours à l'endettement (emprunt ou location-acquisition). La mise en place de ces financements se ferait début N+1.

Le taux d'impôt sur le bénéfice : 25%

Les différentes hypothèses de financement par endettement sont les suivantes :

Hypothèse 1 :

- Emprunt d'une valeur de 12 000 000
 - durée : 4 ans
 - taux d'intérêt facial de 5% ;
 - remboursement par fractions égales à la fin de chaque année.

Hypothèse 2 :

- Contrat de location-acquisition à hauteur de 12 000 000 des matériels :
 - durée du contrat : 3 ans ;
 - versements au début de chaque année de trois redevances d'un montant de 3 750 000
 - option de rachat à la fin de la troisième année pour 3 000 000 celle-ci sera exercée et ce montant amorti sur les deux années suivantes.
 - durée d'amortissement du matériel : 5 ans

Mission

1. Déterminer le coût de l'emprunt (taux compris entre 3 et 4%).
2. Déterminez le coût du crédit-bail (taux compris entre 9 et 10%).
3. A partir des informations données en annexe 2, étudier la rentabilité financière du projet d'investissement en retenant le financement par emprunt. Pour ce faire, déterminer le taux de rentabilité interne après prise en compte du financement des capitaux propres investis (taux compris entre 18 et 19%).
4. Justifiez l'intérêt du recours à l'emprunt.

- **Annexe 2**

L'étude de la rentabilité économique de ce projet a permis d'évaluer le TRI = 12,616%.

Les flux de trésorerie nets générés par l'exploitation ont été estimés par le directeur financier :

Eléments	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Flux nets de trésorerie sur exploitation	7 400 000	8 100 000	9 400 000	9 100 000	8 700 000

DOSSIER 2 : DIAGNOSTIC FINANCIER ET EVALUATION DE L'ENTITE (25 POINTS)

Cas n°3 : Analyse dynamique par le Tableau de flux de trésorerie (18 points)

Dans le cadre du diagnostic financier de la société **FLUTESORAS**, vous êtes sollicité pour étudier la variation de la trésorerie de la société. La direction financière de la société **FLUTESORAS** met à votre disposition les informations relatives aux activités réalisées au cours de l'exercice.

1. Situation de la trésorerie

La trésorerie nette en début d'exercice s'élève à 225 000. La trésorerie-actif à la clôture de l'exercice N est de 3 900 000 et la trésorerie-passif à la clôture de l'exercice N est de 250 000.

2. Activités opérationnelles

- **Solde des comptes de gestion issus du compte de résultat de l'exercice**

Ventes de marchandises	25 000 000
Impôts et taxes	1 000 000
Services extérieurs	3 000 000
Impôt sur le bénéfice	2 850 000
Autres charges	1 500 000
Autres produits	500 000
Charges de personnel	3 000 000
Achats de marchandises	15 000 000
Dotations aux amortissements	1 000 000
Transfert de charges financières	452 500
Transfert de charges HAO	825 000
Charges HAO	250 000
Produits HAO	1 347 500
Variation de stock de marchandises	- 3 000 000
Transport	1 000 000
Frais financiers	2 000 000
Revenus financiers	2 150 000

- **Extrait du bas du bilan**

Eléments	N	N-1	Variation
Stock de marchandises	9 000 000	6 000 000	3 000 000
Créances clients et assimilées	3 000 000	4 000 000	-1 000 000
Actif circulant HAO	5 000 000	2 750 000	2 250 000
Passif circulant dont :	39 300 000	33 000 000	6 300 000
- Dettes liées aux immobilisations incorporelles	3 500 000	3 000 000	500 000
- Dettes liées aux immobilisations corporelles			
- Dettes liées aux immobilisations financières	8 500 000	7 000 000	1 500 000
- Dividendes mis en paiement	500 000	200 000	300 000
	21 000 000	20 000 000	1000 000

- **Informations complémentaires**

Les intérêts courus inclus dans les frais financiers s'élèvent à 200 000. Les revenus financiers s'élèvent à 2 150 000. L'impôt sur le résultat réglé pendant l'exercice en cours s'élève à 2 850 000. Les gains et pertes de change s'élèvent respectivement à 1 150 000 et 300 000.

Les intérêts courus sur les immobilisations financières s'élèvent à 500 000.

Les intérêts courus sont jugés significatifs.

3. Activités d'investissement et de désinvestissement

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations sont les suivantes :

- immobilisations incorporelles 1 250 000
- immobilisations corporelles 4 750 000
- immobilisations financières 1 050 000 (dont intérêts courus 500 000)

Parmi les acquisitions d'immobilisations corporelles figurent :

- des immobilisations en location- acquisition d'une valeur de 500 000,
- des immobilisations ayant pour contrepartie des provisions pour démantèlement d'une valeur de 250 000
- une subvention d'investissement reçue en nature correspond à des immobilisations corporelles d'une valeur de 750 000.

Les avances et acomptes sur immobilisations corporelles versés au cours de l'exercice N s'élèvent à 750 000.

La société **FLUTESORAS** a procédé à une cession d'immobilisation corporelle courante à crédit dont le prix de cession est de 750 000 et la valeur comptable nette de cession s'élève à 2 000 000.

Au cours de l'exercice, des titres immobilisés ont été cédés pour 1 500 000 et des matériels industriels pour 1250 000.

Les créances sur cessions d'immobilisations HAO nées au cours de l'exercice N s'élèvent respectivement à 250 000 et à 500 000.

4. Activités de financement

La société **FLUTESORAS** a procédé au cours de l'exercice à une quadruple augmentation de capital qui se décompose comme suit :

- augmentation de capital par incorporation de réserves a eu lieu au cours de l'année d'une valeur de 500 000 ;
- augmentation de capital par émission d'actions nouvelles (numéraire) de 1 000 000 dont :
 - partie non appelée : 500 000
 - partie appelée non versée : 250 000
- augmentation de capital par conversion de dettes financières d'une valeur de 200 000 en actions ;
- augmentation de capital par apport en nature d'une valeur de 50 000.

Les dividendes mis en paiement au cours de l'exercice s'élèvent à 1750 000.

La redevance de crédit-bail de l'exercice s'élevant à 187 500, les intérêts des dettes de location-acquisition sont de 37 500.

Les dettes financières s'élèvent à 1 700 000. Ces dettes sont composées d'un emprunt de 1 200 000 (dont intérêts courus 200 000) et d'une dette de location-acquisition de 500 000. Cet emprunt a été encaissé au cours de l'exercice. Un emprunt contracté au cours de l'exercice N-1 a été totalement remboursé au cours de l'exercice N pour un montant de 500 000.

Une subvention de 1 300 000 dont 550 000 encaissée et l'autre partie reçue en nature.

Mission

- 1- Déterminer le montant de l'EBE (en mettant en évidence la marge commerciale et la valeur ajoutée) et de la CAFG (en mettant en évidence la capacité d'autofinancement d'exploitation).
- 2- Définir les concepts d'excédent brut d'exploitation (EBE) et de capacité autofinancement globale (CAFG).
- 3- Présenter le tableau des flux de trésorerie (annexe 3 à reproduire sur la copie)

Annexe 3

REF	LIBELLES		EXERCICE N
ZA	Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		
FB	- Variation de l'actif circulant HAO		
FC	- Variation des stocks		
FD	- Variation des créances		
FE	+ Variation du passif circulant		
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) :		
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B	
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres		
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux		
FL	+ Subventions d'investissement reçues		
FM	- Prélèvements sur le capital		
FN	- Dividendes versés		
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D	
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers		
FO	+ Emprunts		
FP	+ Autres dettes financières		
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E	
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G	
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)		
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N =	H	

CAS N°4 : Evaluation d'une entité par les options réelles (10 points)

Les dirigeants de la société **Optionnas** estiment que si le succès commercial se maintient au rythme actuel, ils vont développer le marketing digital afin d'accroître la distribution de leur produit et donc le chiffre d'affaires.

La valeur de la société **Optionnas** déterminée à partir de la méthode du discounted cash flow (DCF) est de 100 000 000 sans tenir compte du projet du marketing digital. Les dirigeants estiment que la création du projet du marketing digital nécessiterait un investissement de 20 000 000 et engendrerait une VAN de 50 000 000.

Ils estiment la variance de la valeur de ce projet à 17,5% et pensent que l'investissement peut être réalisé dans les cinq prochaines années. Le taux d'intérêt d'emprunt d'Etat est de 6,19 % et le taux de report annuel (y) représente 7% de la VAN.

Mission

Calculer la valeur de la société **Optionnas** en tenant compte de ce potentiel de développement offert par le marketing digital (annexe 4).

- **Annexe 4**

L'option réelle d'expansion vaut : $V = e^{-(y \times t)} \times C \times N(d_1) - PE(e^{-R_F \times t}) \times N(d_2)$

Avec $d_1 = [\ln(C/PE) + (R_F - y + \sigma^2 / 2) \times t] / (\sqrt{\sigma^2 t})$

$d_2 = d_1 - \sqrt{\sigma^2 t}$

C = VAN des flux de trésorerie du 2^{ème} projet

PE = Coût d'investissement du 2^{ème} projet

R_F = Taux d'intérêt sans risque

σ^2 = Variance de la valeur du 2^{ème} projet, estimée par simulation ou par comparaison avec des sociétés cotées (avec σ = Probabilité des flux de trésorerie du 2^{ème} projet)

t = Période pendant laquelle le 2^e projet est réalisable

y = Coût du report de la décision exprimé en fonction de la VAN (en pourcentage de C).

NB : Pour d_1 et d_2 , se limiter à deux chiffres après la virgule.

Extrait de la table de la loi normale

u	0.00	0.01	0.02	0.03	0.04	0.05	0.06	0.07	0.08	0.09
0.0	0.50000	0.50399	0.50798	0.51197	0.51595	0.51994	0.52392	0.52790	0.53188	0.53586
0.1	0.53983	0.54380	0.54776	0.55172	0.55567	0.55962	0.56356	0.56749	0.57142	0.57535
0.2	0.57926	0.58317	0.58706	0.59095	0.59483	0.59871	0.60257	0.60642	0.61026	0.61409
0.3	0.61791	0.62172	0.62552	0.62930	0.63307	0.63683	0.64058	0.64431	0.64803	0.65173
0.4	0.65542	0.65910	0.66276	0.66640	0.67003	0.67364	0.67724	0.68082	0.68439	0.68793
0.5	0.69146	0.69497	0.69847	0.70194	0.70540	0.70884	0.71226	0.71566	0.71904	0.72240
0.6	0.72575	0.72907	0.73237	0.73565	0.73891	0.74215	0.74537	0.74857	0.75175	0.75490
0.7	0.75804	0.76115	0.76424	0.76730	0.77035	0.77337	0.77637	0.77935	0.78230	0.78524
0.8	0.78814	0.79103	0.79389	0.79673	0.79955	0.80234	0.80511	0.80785	0.81057	0.81327
0.9	0.81594	0.81859	0.82121	0.82381	0.82639	0.82894	0.83147	0.83398	0.83646	0.83891
1.0	0.84134	0.84375	0.84614	0.84849	0.85083	0.85314	0.85543	0.85769	0.85993	0.86214
1.1	0.86433	0.86650	0.86864	0.87076	0.87286	0.87493	0.87698	0.87900	0.88100	0.88298
1.2	0.88493	0.88686	0.88877	0.89065	0.89251	0.89435	0.89617	0.89796	0.89973	0.90147
1.3	0.90320	0.90490	0.90658	0.90824	0.90988	0.91149	0.91309	0.91466	0.91621	0.91774
1.4	0.91924	0.92073	0.92220	0.92364	0.92507	0.92647	0.92785	0.92922	0.93056	0.93189
1.5	0.93319	0.93448	0.93574	0.93699	0.93822	0.93943	0.94062	0.94179	0.94295	0.94408
1.6	0.94520	0.94630	0.94738	0.94845	0.94950	0.95053	0.95154	0.95254	0.95352	0.95449
1.7	0.95543	0.95637	0.95728	0.95818	0.95907	0.95994	0.96080	0.96164	0.96246	0.96327
1.8	0.96407	0.96485	0.96562	0.96638	0.96712	0.96784	0.96856	0.96926	0.96995	0.97062
1.9	0.97128	0.97193	0.97257	0.97320	0.97381	0.97441	0.97500	0.97558	0.97615	0.97670
2.0	0.97725	0.97778	0.97831	0.97882	0.97932	0.97982	0.98030	0.98077	0.98124	0.98169

DOSSIER N°3 : FINANCE DE MARCHE

Cas 1 : Décision de désinvestir et option de vente

L'entité DESIN décide de réaliser un investissement d'un montant de 255 milliers de FCFA et dont la valeur actuelle des flux futurs est de 250 milliers de FCFA (dont 100 milliers de FCFA pour les flux des trois premiers exercices et 150 milliers de FCFA pour les flux à partir du quatrième exercice). Les difficultés conjoncturelles laissent cependant planer une incertitude sur les prévisions réalisées. L'écart type du taux interne de rentabilité est estimé à 60%.

L'entité se réserve la possibilité de revendre les actifs en fin de troisième année, dans l'hypothèse d'une évolution défavorable de l'activité. Le prix de revente serait de 125 milliers de FCFA. Cette éventualité n'a pas été prise en compte dans l'évaluation de la valeur actuelle nette du projet. Le taux d'intérêt sans risque est de 4%.

TAF :

1. Le projet semble-t-il rentable ?
2. Montrer que la décision de désinvestir peut être assimilée à une option de vente.
3. En utilisant la formule de Black et Scholes et la relation de parité entre l'option d'achat et l'option de vente, déterminer le montant de l'option de vente.
4. En déduire la valeur de l'investissement intégrant cette option de vente.
Conclure sur l'opportunité d'entreprendre le projet.

Cas 2 : Gestion du portefeuille

Mr SJA profane de la finance, vous a engagé afin de l'aider à prendre des décisions concernant son capital de deux millions qu'il désire investir dans trois types d'actions A, B, et C dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Éléments	A		B		C	
	Rendement	Probabilité	Rendement	Probabilité	Rendement	Probabilité
Optimiste	15%	50%	30%	20%	26%	10%
Réaliste	25%	30%	25%	45%	41%	?
Pessimiste	20%	20%	16%	35%	18%	?
CoV _(titre; marche)	10,8%		13,5%		A DETERMINER	
R _(titre; marché)	0,8		0,9		1	

R désigne le coefficient de corrélation, CoV la covariance. La variance du marché est de 9%.

L'action C correspond à celle d'une entreprise pétrolière dont le résultat net suit une loi normale de paramètre moyenne et écart type (à déterminer). L'Hypothèse réaliste de l'action C correspond à la probabilité que le niveau de résultat net qui génère un rendement d'au plus 41% soit atteint sachant que la valeur des capitaux propres de ladite société s'élève à 1.600.000.

L'intervalle de confiance au seuil de risque de 5% dégage un intervalle de 392000 ; la probabilité que le rendement de C soit inférieur à 20% est de 0,135%.

TAF :

- 1) Calculer le rendement espéré et le risque du portefeuille de Mr SJA sachant qu'il a de l'aversion pour le risque et compte investir respectivement 1.000.000 ; 600.000 et 400.000 selon la préférence des titres.
- 2) Décomposer le risque de chaque titre en risque systématique et en risque systémique et faire de même pour le portefeuille.
- 3) Expliquer le mécanisme des ventes des actions à découvert puis préciser l'importance du ratio de Sharpe lors de la représentation d'une frontière efficiente prenant en compte l'actif sans risque.

ANNEXE : table de loi normale

t	0,00	0,01	0,02	0,03	0,04	0,05	0,06	0,07	0,08	0,09
0,0	0,500 0	0,504 0	0,508 0	0,512 0	0,516 0	0,519 9	0,523 9	0,527 9	0,531 9	0,535 9
0,1	0,539 8	0,543 8	0,547 8	0,551 7	0,555 7	0,559 6	0,563 6	0,567 5	0,571 4	0,575 3
0,2	0,579 3	0,583 2	0,587 1	0,591 0	0,594 8	0,598 7	0,602 6	0,606 4	0,610 3	0,614 1
0,3	0,617 9	0,621 7	0,625 5	0,629 3	0,633 1	0,636 8	0,640 6	0,644 3	0,648 0	0,651 7
0,4	0,655 4	0,659 1	0,662 8	0,666 4	0,670 0	0,673 6	0,677 2	0,680 8	0,684 4	0,687 9
0,5	0,691 5	0,695 0	0,698 5	0,701 9	0,705 4	0,708 8	0,712 3	0,715 7	0,719 0	0,722 4
0,6	0,725 7	0,729 1	0,732 4	0,735 7	0,738 9	0,742 2	0,745 4	0,748 6	0,751 7	0,754 9
0,7	0,758 0	0,761 1	0,764 2	0,767 3	0,770 3	0,773 4	0,776 4	0,779 3	0,782 3	0,785 2
0,8	0,788 1	0,791 0	0,793 9	0,796 7	0,799 5	0,802 3	0,805 1	0,807 8	0,810 6	0,813 3
0,9	0,815 9	0,818 6	0,821 2	0,823 8	0,826 4	0,828 9	0,831 5	0,834 0	0,836 5	0,838 9
1,0	0,841 3	0,843 8	0,846 1	0,848 5	0,850 8	0,853 1	0,855 4	0,857 7	0,859 9	0,862 1
1,1	0,864 3	0,866 5	0,868 6	0,870 8	0,872 9	0,874 9	0,877 0	0,879 0	0,881 0	0,883 0
1,2	0,884 9	0,886 9	0,888 8	0,890 6	0,892 5	0,894 3	0,896 2	0,898 0	0,899 7	0,901 5
1,3	0,903 2	0,904 9	0,906 6	0,908 2	0,909 9	0,911 5	0,913 1	0,914 7	0,916 2	0,917 7
1,4	0,919 2	0,920 7	0,922 2	0,923 6	0,925 1	0,926 5	0,927 9	0,929 2	0,930 6	0,931 9
1,5	0,933 2	0,934 5	0,935 7	0,937 0	0,938 2	0,939 4	0,940 6	0,941 8	0,942 9	0,944 1
1,6	0,945 2	0,946 3	0,947 4	0,948 4	0,949 5	0,950 5	0,951 5	0,952 5	0,953 5	0,954 5
1,7	0,955 4	0,956 4	0,957 3	0,958 2	0,959 1	0,959 9	0,960 8	0,961 6	0,962 5	0,963 3
1,8	0,964 1	0,964 9	0,965 6	0,966 4	0,967 1	0,967 8	0,968 6	0,969 3	0,969 9	0,970 6
1,9	0,971 3	0,971 9	0,972 6	0,973 2	0,973 8	0,974 4	0,975 0	0,975 6	0,976 1	0,976 7
2,0	0,977 2	0,977 8	0,978 3	0,978 8	0,979 3	0,979 8	0,980 3	0,980 8	0,981 2	0,981 7
2,1	0,982 1	0,982 6	0,983 0	0,983 4	0,983 8	0,984 2	0,984 6	0,985 0	0,985 4	0,985 7
2,2	0,986 1	0,986 4	0,986 8	0,987 1	0,987 5	0,987 8	0,988 1	0,988 4	0,988 7	0,989 0
2,3	0,989 3	0,989 6	0,989 8	0,990 1	0,990 4	0,990 6	0,990 9	0,991 1	0,991 3	0,991 6
2,4	0,991 8	0,992 0	0,992 2	0,992 5	0,992 7	0,992 9	0,993 1	0,993 2	0,993 4	0,993 6
2,5	0,993 8	0,994 0	0,994 1	0,994 3	0,994 5	0,994 6	0,994 8	0,994 9	0,995 1	0,995 2
2,6	0,995 3	0,995 5	0,995 6	0,995 7	0,995 9	0,996 0	0,996 1	0,996 2	0,996 3	0,996 4
2,7	0,996 5	0,996 6	0,996 7	0,996 8	0,996 9	0,997 0	0,997 1	0,997 2	0,997 3	0,997 4
2,8	0,997 4	0,997 5	0,997 6	0,997 7	0,997 7	0,997 8	0,997 9	0,997 9	0,998 0	0,998 1
2,9	0,998 1	0,998 2	0,998 2	0,998 3	0,998 4	0,998 4	0,998 5	0,998 5	0,998 6	0,998 6

t	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9
3	0,998 650	0,999 035	0,999 317	0,999 523	0,999 671	0,999 776	0,999 850	0,999 902	0,999 938	0,999 962
4	0,999 964	0,999 975	0,999 982	0,999 987	0,999 990	0,999 993	0,999 994	0,999 995	0,999 995	0,999 996

La table donne les valeurs $\Pi(t)$ pour t positif ; lorsque t est négatif, il faut prendre le complément à l'unité de la valeur lue dans la table.

Exemple : pour $t = -1,2$ $\Pi(-1,2) = 1 - \Pi(1,2) = 1 - 0,8849 = 0,1151$